

# GOUVERNEMENT DU SENEGAL

## Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et de l'Emploi (MFPAA)



**LUX-DEVELOPMENT**

Agence française pour la Coopération au Développement  
Programme SEN/024/2011  
Saint-Louis, SENEGAL

**SEN/024 – Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'ETFP, avec concentration dans  
les régions nord du Sénégal**

### *Equipe de production:*

*M. Babacar POUYE*

*Mme. Rokhaya NLANG*

*M. Mamadou Lamine*

*DLAGNE*

*M. Cheikh THLAM*

*M. Cherif AMBOU*



## **REALISATION DES ETUDES PRELIMINAIRES DANS SOUS SECTEUR DE LA PECHE**

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>9</b>
<b>liste des Annexes</b>	<b>10</b>
<b>RESUME</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>15</b>
I. CONTEXTE ET ENJEU DE L'ETUDE	17
II. PROBLEMATIQUE	18
III. OBJECTIFS DE L'ETUDE PRELIMINAIRE	18
3.1. Objectif général	18
3.2. Objectifs spécifiques	18
IV. CADRES DE L'ETUDE	19
4.1. Cadre conceptuel	19
4.2. Cadre géographique de l'étude	20
V. SITUATION SOCIOECONOMIQUE NATIONALE DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	21
5.1. Situation socio-économique nationale	21
5.1.1. A propos de la pêche maritime :	22
5.1.2. A propos de la pêche continentale :	22
5.1.3. A propos de l'Aquaculture :	23
5.2. Situation socioéconomique régionale dans la Zone d'étude (ZCO)	24
5.2.1. Situation socioéconomique de la Région de Louga	24
5.2.2. Situation socioéconomique de la Région de Matam	25
5.2.3. Situation socioéconomique de la Région de Saint-Louis	26
VI. MÉTHODOLOGIE	28
6.1. Les outils de collecte des données :	28
6.1.1. Les outils qualitatifs	28
6.1.2. Les outils quantitatifs :	29
6.2. La Procédure de collecte des données	31
6.2.1. Collecte des données qualitatives	31

6.2.2. Collecte des données quantitatives	31
6.2.2.1. Le Déroulement des enquêtes :	31
6.2.2.2. Traitement des données:	31
6.3. Mise en Œuvre de l'étude	32
VII. RESULTATS DE L'ETUDE QUALITATIVE DU SOUS SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LA ZCO	34
7.1. Présentation du sous-secteur	34
7.2. Structuration du sous-secteur	35
7.3. Réglementation du sous-secteur :	40
7.4. Etat des lieux dans La zone d'étude	41
7.4.1. Les activités et métiers de la pêche et de l'aquaculture	41
7.4.1.1. La Pêche	41
7.4.1.2. Le Mareyage	42
7.4.1.3. La Transformation	42
7.4.1.4. L'Aquaculture	43
7.4.2. Synthèse des recommandations des Acteurs	44
7.5. Caractérisation des métiers et fonctions en pêche et en aquaculture dans la ZCO	46
7.6. Activités et fonctions dans les métiers liés à la pêche et à l'aquaculture	47
7.6.1. Contraintes liées à la pêche	49
7.6.2. Contraintes liées à l'Aquaculture	50
7.7. Caractérisation de l'offre de formation en pêche et aquaculture :	51
7.7.1. Offre de formation professionnelle et technique en pêche et aquaculture au Sein de la ZCO	51
7.7.2. Les acteurs publics de la formation	52
7.7.3. Les acteurs privés et les ONG	52
7.7.4. Offre de formation hors de la ZCO	53
7.8. Analyse de l'offre de formation en pêche et aquaculture:	54
7.9. Caractéristiques de l'offre de formation en pêche et aquaculture	54
7.10. Analyse comparative de la demande et de l'Offre en formation	55
VIII. RESULTATS DE L'ETUDE QUANTITATIVE DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE DANS LA ZCO	56
6.1. Situation du marché de l'emploi dans le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture	56

6.1.1. La population potentiellement active	56
6.1.2. La population réellement active dans la ZCO	57
6.1.3. Le taux de chômage dans la ZCO	58
6.2. Caractéristiques des entreprises de pêche et d'aquaculture dans la ZCO Situation du marché de l'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	58
6.2.1. Description générale des entreprises de pêche et d'aquaculture	58
6.2.2. Déterminant de l'option d'un métier	59
6.2.3. Les lieux d'exercice des activités	59
6.2.4. Les activités des entreprises de pêche	60
6.2.5. Les types de pêche pratiqués :	61
6.2.6. Armement piroguier	61
6.2.7. Les types de produits mareyés	62
6.2.8. Marchés ciblés	62
6.2.9. Les types de produits transformés	63
6.2.10. Hygiène, sécurité et environnement des sites d'activités	64
6.2.11. Formalisation des entreprises de pêche	64
6.3. Caractéristiques du personnel des entreprises de pêche et d'aquaculture dans la ZCO	66
6.3.1. Genre du personnel	66
6.3.2. Age du personnel	66
6.3.3. Lien de parenté du personnel permanent avec le propriétaire de l'exploitation et nationalité	66
6.3.4. Lieu de provenance du personnel	67
6.3.5. Niveau de Formation professionnelle des acteurs	68
6.3.6. Montant et mode de la rémunération ou du revenu	68
6.4. Contraintes et solutions proposées	70
6.5. Solutions proposées aux contraintes de la pêche	71
6.6. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ÉTUDE QUANTITATIVE	72
6.6.1. CARACTÉRISATION DE LA DEMANDE POTENTIELLE EN FORMATION	72
6.6.2. FORMATIONS SOUHAITÉES	73
6.6.3. Méthodes pédagogiques proposées :	73
6.6.4. DEMANDE GLOBALE DE FORMATION EN PÊCHE ET AQUACULTURE	74

6.7. PERSPECTIVES DU SECTEUR DES PECHEES : FILIERES PORTEUSES	75
IX. PRESENTATION D'UN EXEMPLE EN REFERENCE : CAS DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE AU MAROC	77
9.1. Les Principaux Atouts Et Potentialités Du Dispositif Marocain De pêche	80
9.2. La Structuration Des Schémas De Formation En pêche Au Maroc:	81
9.3. Contraintes Spécifiques A La Formation En pêche Au Maroc	82
X. PERSPECTIVES	83
XI. RECOMMANDATIONS	85
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>89</b>

## LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

ADPES : Association pour une Dynamique de progrès Economique et Social

*ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie*

*AST : analyse de situation de travail*

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel

CCIA : Chambres de commerce, d'Industrie et d'Agriculture

CLPA : Conseils locaux de pêche artisanale

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal

CNFTPA : Centre National de Formation des Techniciens de la Pêche et de l'Aquaculture

CNFTPM : Centre National de formation des techniciens des Pêches Maritimes

CNPS : Caisse National de Prévoyance Sociale

CONIPAS : Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal

CREDETIP : Centre de Recherche pour le Développement des Technologies Intermédiaires de Pêche.

CRODT : Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye

DGEFM : Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fond Marins

DITP : Direction des Industrie de Transformation de la Pêche

DMM : Direction de la Marine Marchande

DPC : Direction de la Pêche Continentale

DPES : Document de Politique Economique et Sociale

DPM : Direction de la Pêche Maritime

DPSP : Direction de la protection et de la Surveillance des pêches

DSRP : document de stratégie de réduction de la pauvreté

EEPAAE : Enquêtes Etude Préliminaires de l'Agriculture et de l'Elevage

ENDA : Environmental Development Action

EP : Etudes Préliminaires

ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal

ETFP: Enseignement Technique et Formation Professionnelle

EWA : ENTWICKLUNGSWERKSTATT AUSTRIA (Atelier Autrichien de Développement)

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation

FENAGIE/Pêche : Fédération Nationale des GIE de la Pêche

FENATRAMS : Fédération Nationale de Transformatrice et de Mareyeuse du Sénégal

FENATRAPOMER : Fédération Nationale de Transformateurs de Produits de Mer

FPE : Fond de Promotion Economique

GIRMaC : Gestion Intégrée des Ressources Maritimes et Côtières

GRET : Groupe de Recherche et d'Echange Technologique

ITA : Institut de Technologie Alimentaire

IUPA : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture

JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale

KW : Kilowatt

LG : Louga

LPS : Lettre de Politique Sectorielle

LPSPA : Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture

METFP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MPEM : Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

MT : Matam

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

*ONG : Organisation non gouvernementale*

PDEF : Programme Décennal de l'Education et de la Formation

PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PNBG : Programme National de Bonne Gouvernance

PNDL : Programme National de Développement Local

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire

PVM : Projet des Villages du Millénaire

REPAO : Réseau sur les Politiques de Pêches en Afrique de l'Ouest

SCA : Stratégie de Croissance Accélérée

SES : Situation Economique et Sociale

SL : Saint Louis

TDR : Termes de Références

TS : Technicien Supérieur

UE : Union Européenne

UICN : Union Internationale pour Conservation de la Nature

UNAGIEMS : Union Nationale des GIES Mareyeurs du Sénégal

USAID : Agence des Nations Unies pou le Développement International

WWF : World Wild life Fund (Fond Mondial pour la Vie sauvage)

ZCO : Zone de Concentration Opérationnelle

ZEE : Zone Economique Exclusive

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Données physiques de la ZCO .....	21
Tableau 2: valeur des exportations de poissons dans la sous-région ces deux dernières années :..	23
Tableau 3: Données démographiques de la ZCO.....	24
Tableau 4: Tirage de l'échantillon des unités à enquêter :.....	30
Tableau 5: Répartition de l'échantillon par Département.....	30
Tableau 6: Chronogramme des activités des études préliminaires du sous-secteur de la pêche.....	32
Tableau 7: Position du sous-secteur des pêches dans la ZCO .....	41
Tableau 8: Les fonctions de travail, métiers afférents et le type de formation des acteurs dans la ZCO .....	46
Tableau 9 : Caractérisation des fonctions à travers les acteurs et par activité répertoriée dans la ZCO : (âge, sexe, niveau de compétence requis pour l'exercice correcte des tâches.....	47
Tableau 10: Spécification de l'Offre de formation au sein de la ZCO : .....	52
Tableau 11: Spécification de l'Offre de formation hors de la ZCO :.....	53
Tableau 12: Ratios actifs/ inactifs dans le sous-secteur de la Pêche de la ZCO.....	57
Tableau 13: La population réellement active.....	57
Tableau 14: Le taux de chômage.....	58
Tableau 15: Déterminant du choix de l'activité.....	59
Tableau 16: Les grands domaines d'activités .....	60
Tableau 17: Types de pêche .....	61
Tableau 18: Position du sous-secteur des pêches dans la ZCO .....	61
Tableau 19: Types de produits mareyés .....	62
Tableau 20: Marchés ciblés.....	63
Tableau 21: Les produits transformés.....	63
Tableau 22: Déclarants selon le type de déchets .....	64

Tableau 23: Formalisation des entreprises .....	65
Tableau 24: Répartition des acteurs selon le sexe .....	66
Tableau 25: âge moyen des acteurs dans la ZCO.....	66
Tableau 26: Lien de parenté avec le propriétaire .....	67
Tableau 27: provenance des acteurs de la pêche de la ZCO.....	68
Tableau 28: Formation professionnelle .....	68
Tableau 29: Tableau des grilles de rémunération moyenne mensuelle .....	69
Tableau 30 : spécifications des contraintes liées à la pêche .....	70
Tableau 31: solution proposées .....	71
Tableau 32: <i>Besoins de formation en fonction des corps de métiers et compétences des cibles.....</i>	72
Tableau 33: Demande globale de formation en pêche .....	74

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1: <i>tableau activités de collecte données à dakar</i> .....	90
Annexe 2: <i>ACTIVITES DE COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES AU SEIN DE LA ZCO (Juillet 2012)</i> :.....	91
Annexe 3 : lieu de conservation .....	93
Annexe 4: Mode d'acquisition matière première .....	93
Annexe 5: Nature des produits selon l'activité menée .....	94
Annexe 6: Nombre moyen de personnes par exploitation .....	94
Annexe 7: Niveau de scolarisation pour les 5-14 ans .....	95
Annexe 8: Niveau de scolarisation pour les 15 ans et plus.....	96
Annexe 9: Domaine de formation 10 ans et plus .....	97

## RESUME

L'étude du Dispositif Sénégalais d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle au sein d'une Zone teste dite de Concentration Optimale (ZCO : régions de Saint Louis, Louga et Matam) a pour but de permettre au Ministère de tutelle d'élaborer un ou des Programmes de formations appropriées pour les sous-secteurs économiques porteurs dont celui de la Pêche. Cela à l'instar d'études précédentes menées sur l'Agriculture et l'Elevage et en cours sur d'autres sous-secteurs considérés comme prioritaires.

Ces études dites préliminaires viennent en complément à des études sectorielles préalablement menées dans le cadre de la révision en profondeur des programmes de formation et la mise en place d'une nouvelle carte de la formation dans les différentes localités. Le Ministère bénéficie de l'appui du Programme SEN 024 (Lux-Dev.). Elles permettent de faire ressortir les profils de formés les mieux adaptés au marché de l'emploi.

La présente étude s'est ainsi évertuée à apporter des éléments prompts à satisfaire aux exigences des termes de références à savoir :

- Camper le contexte de la Pêche nationale en décrivant le dispositif de formation comme les Acteurs de la formation professionnelle et technique en pêche et en aquaculture, en l'occurrence dans la ZCO.
- Décrire les Structures de Pêche maritime et continentale, aquaculture y comprise, dans la ZCO ; tout en précisant les fonctions de travail, les tâches qu'elles comportent et leur contexte pédagogique.
- Réaliser un portrait de l'Offre de Formation Professionnelle et Technique en pêche et aquaculture qui précise la nature des Acteurs (Cf. Public, Privé, ONG, Entreprises) ; caractériser la Demande de formation en pêche et en aquaculture, notamment dans la ZCO en précisant les Filières/ métiers porteuses.
- Fournir ainsi, les informations nécessaires à la réalisation de l'analyse de situation de travail (AST), en identifiant le profil des personnes ressources pour cette analyse et leurs Institutions d'appartenance.
- Statuer sur la pertinence de programmes de formation en pêche et en aquaculture suivant une évolution prospective du contexte et préciser les profils des cibles, les types d'établissements à implanter et leurs sites préconisés.
- Faire des Recommandations en faveur d'un Dispositifs de Formation Professionnelles et Techniques efficient dans le sous-secteur de la Pêche, en priorisant les volets.

C'est ainsi que cette étude a permis de situer l'importance et les enjeux du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture soumis à des pesanteurs socioéconomiques de plus en plus pressantes.

En effet, les conséquences s'avèrent lourdes du point de vue social (*nutrition*), politique (*organisation & gestion*) mais aussi en termes de devises (*243 milliards en 2011*).

D'où une situation préoccupante pour le pays qui a poussé à revisiter l'environnement professionnel pour lever les contraintes essentiellement, liées à l'organisation mais surtout à l'information, à la sensibilisation et à la formation des acteurs. Toute une stratégie qui vise à remodeler un cadre informel fondé de logiques culturelles souvent en désaccord avec certaines normes de rationalité technique qu'exige un monde en mutation.

Parmi les potentialités naturelles en matière de pêche et d'aquaculture de la ZCO, notons que la zone dispose de 85 Km de façade maritime dont respectivement, 35 Km et 50 Km pour les régions de Saint Louis et de Louga, 434 Km de longueur fluviale dont 234 Km pour la région de Saint Louis et 200 Km pour celle de Matam et aussi 240 Km<sup>2</sup> de surface d'eau (lac de Guiers) dans la région de Louga.

Du point de vue activités du monde des pêches, au regard de la pluralité et de la diversité des fonctions répertoriées, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture a fait état de quatre profils métiers récurrents avec leurs dérivés et métiers affiliés.

Hormis le profil ouvrier de saisonnier, le personnel est majoritairement permanent et organisé en équipes plus ou moins importantes en fonction du type d'activités.

**Les unités de Pêche** comportent plus de personnes que celles des mareyeurs et des transformateurs artisanaux de produits halieutiques. Ces équipes varient cependant, selon le type de pêche, d'une personne (*pêche à la ligne*) à une trentaine de personnes (*senne tournante*).

Par ailleurs, les effectifs de pêche maritime demeurent plus importants que ceux de la pêche continentale ou de l'Aquaculture.

Dans la ZCO, la région de Saint Louis compte le plus grand nombre de **pêcheurs** avec un effectif de 7971, suivi de la région de Matam avec 2509 et enfin de 708 pêcheurs pour la région de Louga.

De même, le nombre de pirogues à Saint Louis est plus important 1365 (source SRPS) quant à Matam et Louga il est respectivement de 717 (**Source** : *Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam*) et 372 pirogues source SRPS Louga).

**Les Mareyeurs**, sont plus représentés à Saint Louis (445 personnes), suivi de Louga (272 personnes). Quant à Matam, le micro mareyage est la forme dominante dans le sous-secteur, activité principalement exercée par les femmes (73.2 %).

Tandis que dans la ZCO les **Transformateurs de produits halieutiques**, essentiellement des femmes, tournent autour d'un effectif de 1000 individus à Saint Louis, 344 à Louga et peu nombreux à Matam. Les acteurs sont globalement très sous équipés surtout dans cette dernière région (source SRPS des trois régions).

Quant à l'**Aquaculture**, elle constitue l'un des piliers de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Des mesures incitatives ambitieuses ont été ainsi adoptées pour favoriser l'investissement

dans l'activité aquacole encore timide malgré des potentialités certaines. Mais dans la ZCO, l'aquaculture est encore restreinte au seul volet de la pisciculture qui comporte également des niches d'emplois.

Chacun des différents profils métiers répertoriés dans la ZCO est réparti en **composantes du corps de métier** selon le type d'activités ou l'envergure de l'activité exercée. C'est ainsi que les Pêcheurs se répartissent en fonction du type de pêche, les Mareyeurs en fonction de la dimension et du cadre de l'activité et les Transformateurs selon la fonction dans l'unité de transformation. Chez les Pisciculteurs, les différents profils sont complémentaires et correspondent aux maillons de la chaîne.

Par ailleurs, **d'autres profils** sont directement liés aux activités qui animent le sous-secteur de la pêche et sont afférents aux métiers de Charpentier, de Mécanicien hors-bord, de Gestionnaire de quai de pêche, de Gérant de station de fuel sous douane et de Gérant de fabrique de glace.

Une caractérisation de ces différents profils et de leur **demande en formation** exposée dans cette étude montre des besoins importants et divers. Les niveaux requis pour l'exercice de ces métiers varient entre le CAP et le BEP. La formation devra tenir compte de l'environnement et d'approches pédagogiques particuliers.

Pour satisfaire à cette demande, l'analyse de l'**offre de formation** en pêche se révèle intéressante mais insuffisante et souvent en déphasage avec le niveau de pré requis intellectuel de la cible majoritaire.

Le niveau d'instruction dépasse rarement l'école primaire et dans la plupart des cas, il est juste au rang d'alphabétisé. Ainsi, il est possible de noter un défaut d'appropriation de certains contenus techniques jugés peu nécessaires par une élite de pêcheurs qui pensent être suffisamment outillée pour exercer leur métier. La cible piscicole s'avère plus réceptive à la formation.

Dans la ZCO, il n'existe pas de formation type en pêche et aquaculture formelle, d'où l'absence d'établissements type de formation. L'option modulaire bien qu'intéressante est incomplète pour couvrir les différents métiers et non exhaustive pour un profil de cible donné.

Au regard de toutes ces considérations, les **recommandations** sont allées dans le sens de :

-  l'élaboration de modules progressifs concernant chaque type de métier
-  l'alphabétisation fonctionnelle en langues locales
-  le développement de thèmes de sensibilisation progressistes
-  les formations pratiques adaptées aux réalités socio culturelles.

Ces formations devront tenir compte de la nature de la cible, sa disponibilité, sa considération et sa motivation mais également des lieux de formation, l'approche et des supports pédagogiques.

La création de Centres de formation en pêche et aquaculture ne serait justifiée que dans l'optique innovante de convertir la cible depuis la base et pallier à une mentalité jugée réfractaire de certains pêcheurs vis-à-vis de l'application de la nouvelle politique du sous-secteur.

Avec une telle option, les Centres devraient être adaptés du point de vue site et attrait, fonctionnalité par les supports pédagogiques appropriés et animés par un personnel enseignant professionnel et intéressé.

Les contenus de formation tiendront compte des thèmes portant sur la gestion des ressources halieutiques, la sécurité des pêcheurs artisans, la pratique de pêche responsable, l'hygiène et la qualité des produits depuis la production jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation conformément à l'objectif 4 de la lettre de politique sectorielle.

Ces formations devront être modulaires bien structurées et dispensées en langue locale du terroir.

## INTRODUCTION

L'adéquation de la Formation à l'Emploi constitue un défi crucial pour une meilleure efficacité d'un dispositif de formation par une prise en charge des qualifiés sortis. Cela est d'autant plus valable pour les formations professionnelles et techniques dont l'efficacité reste problématique au Sénégal

Leroi-Gourhan disait : « *Il n'y a pas d'outil créé toute pièce pour un usage à déterminer* ».

Cette assertion indexe la primauté de la Fonction sur l'Outil dans la causalité de leur linkage.

Pourtant, à l'instar de la plus part des Pays dits Moins avancés, le Sénégal applique le système inverse : Outil ~ Fonction, comme l'atteste le fait :

Pour ainsi dire, un bon Système de formation doit partir d'un appel d'emplois ;

- ✓ Cet appel d'emplois devant découler d'un besoin de compétences ;
- ✓ Le besoin de compétences, répondre à une situation de problème ;
- ✓ Un problème résultant des contraintes d'une réalité.

Ainsi, tout Enseignement qui se veut efficace et efficient doit partir des réalités locales pouvant être, selon l'orientation prise, de réalités agro écologiques, socio culturelles, politico économiques.

- Les réalités agro écologiques garantiront aux issus de la Formation des programmes techniquement réalisables ;
- Les réalités socio culturelles seront gages de leur acceptabilité sociale ;
- Les réalités politico économiques conditionneront leur rentabilité économique et leurs impacts.

Voilà qui fait l'opportunité de la réforme pédagogique qui cible autant les contenus que les approches dont celle par compétences est citée en référence.

C'est ainsi que l'Etat du Sénégal en partenariat avec le Grand-duché du Luxembourg, s'est assigné le but d'une réforme du Dispositif d'Enseignement Technique et Professionnelle.

Le Ministère en charge, maître d'œuvre du Programme de réforme, a requis un diagnostic situationnel de l'environnement pédagogique. Il envisage avec la collaboration des autres Ministères Techniques, la mise en place d'un Système qui assure une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

Le diagnostic en question repose sur deux types d'études complémentaires à savoir :

- Des études sectorielles ayant permis l'identification de **huit Secteurs porteurs** : *Agriculture, Elevage, Pêche, Industrie, Agro-alimentaire, Génie civil, Artisanat et Tourisme.*

- Des **études préliminaires** qui se veulent compléter les études sectorielles et devant aboutir aux éléments d'élaboration de programmes de formations mieux adaptées aux exigences du marché de l'emploi.

Dès lors, une Zone de Concentration Opérationnelle (**ZCO**) a été définie comme Zone teste et comporte les trois régions nordiques du Pays : *Saint Louis, Matam et Louga*.

A l'instar des études préliminaires réalisées par un Consultant dans les Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage, les six autres ont été lancées et parmi celles, **l'étude préliminaire du Secteur de la Pêche**.

Dans la présente, une première partie décline le contexte, la problématique et les objectifs de l'étude. Il s'en est suivi une présentation des cadres conceptuel, géographique et méthodologique.

Une seconde partie est consacrée à la mise en œuvre de l'étude puis des résultats et analyses assortis de recommandations en faveur d'un Dispositif de Formation Professionnelle et Technique efficient du Sous-secteur de la Pêche et de l'Aquaculture.

## I. CONTEXTE ET ENJEU DE L'ETUDE

La nouvelle politique de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) initiée en 2001 pour assurer la compétitivité et la performance de l'économie nationale, est mise en œuvre par le MFPAA. Cette nouvelle politique, traduit à travers un document de politique sectorielle de la FPT définit les objectifs et les missions institutionnelles du Ministère ainsi que ses objectifs généraux qui sont les suivants :

- accroître le taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population ;
- mettre sur le marché du travail des ressources humaines qualifiées correspondant aux besoins du secteur productif et de service, et permettant le développement de l'industrie ainsi que la modernisation du secteur primaire ;
- promouvoir le savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes et les préparer à devenir des acteurs performants dans le contexte de la mondialisation.

En effet, la FPT occupe une place importante dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Inscrit dans la deuxième du PDEF, elle cible les stratégies cinq stratégies dont la révision en profondeur de l'offre de formation et la mise place d'une nouvelle carte des métiers, la révision et l'élaboration de programmes selon l'approche par les compétences entres autres.

Dans la mise en œuvre de la réforme et dans le but d'atteindre ces objectifs, le Ministère est conscient du fait que , le secteur de la formation professionnelle souffre d'une obsolescence de certains de ses programmes qui doivent être révisés compte tenu de l'évolution des métiers et du marché de l'emploi mais également d'un élargissement de l'offre au regard des métiers innovants.

Pour ce faire, il dispose de l'appui du programme cadre de coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. Les objectifs, les orientations ainsi que les modalités institutionnelles et opérationnelles de cette coopération sont décrits dans le Programme Indicatif de Coopération (PIC II 2007-2011), convenu entre les gouvernements des deux pays pour une période de cinq ans.

Résultats du dialogue stratégique entre les gouvernements sénégalais et luxembourgeois, les objectifs du PIC II sont définis à partir des expériences antérieures et des options des deux gouvernements dans les domaines de la réduction de la pauvreté et du développement durable. La principale référence est le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), déclinaison nationale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour satisfaire aux objectifs du PDEF précisés par la lettre de politique Générale du Secteur de l'Enseignement et de la Formation, l'Etat du Sénégal en partenariat avec le Grand-duché du Luxembourg, s'est assigné le but d'une réforme du Dispositif d'Enseignement Technique et Professionnelle. Le Ministère en charge, alors maître d'œuvre du programme de coopération à travers sa composante SEN 024, a requis un diagnostic situationnel de l'environnement pédagogique. Il envisage la mise en place d'un Système de formation prompt à assurer l'adaptation des profils issus aux exigences du marché du travail.

## II. PROBLEMATIQUE

Le travail en question s'inscrit dans le cadre de deux types d'études complémentaires qui se veulent diagnostiquer les Secteurs prioritaires de l'économie nationale, à savoir :

- Des études sectorielles qui visaient une identification des Secteurs porteurs et dont l'issue donne huit reconnus prioritaires.
- Des études préliminaires qui se veulent compléter ces études sectorielles en précisant les niches d'emplois. Il en résultera une description des fonctions de travail qui seront intégrées en compétences puis en métiers en vue de l'élaboration de Référentiels de Formations et finalement de Programmes d'Enseignements Techniques et de Formations Professionnelles, mieux adaptés.

La présente étude figure parmi ces études préliminaires et concerne la Pêche. Un sous-secteur qui dénote des enjeux et défis

La présente étude se voudrait d'élucider en quoi les conditions d'opérationnalité, tant socioéconomiques que politiques et pédagogiques, de l'actuel dispositif de formation technique professionnelle ne semblent encore pas réunies ? Et comment l'adapter pour asseoir une meilleure adéquation entre la Formation et l'Emploi ?

## III. OBJECTIFS DE L'ETUDE PRELIMINAIRE

### 3.1. Objectif général

Réaliser une étude de planification devant déboucher pour le MJFPE vers l'implantation de programmes de formation professionnelle dans les métiers de la pêche adaptés aux réalités à de la ZCO et par extension au secteur de la pêche sénégalaise.

### 3.2. Objectifs spécifiques

Ils correspondent à des réponses aux termes de références (TDR) globaux des études préliminaires adaptés au sous-secteur spécifique de la pêche.

- Les fonctions de travail, notamment leurs tâches et leur contexte technologique, sont décrites de façon exhaustive ;
- Les préoccupations de ceux qui exercent les fonctions de travail sont bien comprises ;
- Le portrait de l'offre de Formation en pêche est réalisé en rapport avec une cartographie de la demande de formation au sein de la ZCO qui précise la nature des Acteurs. Ce qui devra permettre de statuer sur la pertinence de programmes de formation en pêche suivant une évolution prospective du contexte et de préciser les profils des cibles, les types d'Etablissements à implanter et leurs sites indiqués ;

- La demande potentielle de formation en apprentissage pour chaque région est identifiée et caractérisée ;
- La réalité des programmes de formation en lien avec ces fonctions, offerts au Sénégal et à l'étranger, est bien cernée ;
- Des balises sont proposées pour le développement de programmes de formation.

#### IV. CADRES DE L'ETUDE

##### 4.1. Cadre conceptuel

En phase teste, une aire géographique dénommée Zone de Concentration Opérationnelle (ZCO) a été définie pour l'étude. Elle comporte les trois régions nordiques du Pays (Saint Louis, Matam, Louga) et couvre une superficie de 73 497 km<sup>2</sup> soit près de 37 % de la superficie nationale. Par ailleurs, deux sous-secteurs érigés en prioritaires : celui de l'Agriculture et celui de l'Elevage y ont fait l'objet des deux premières études préliminaires.

A l'instar de ces dites études, les six autres ont été lancées et parmi celles, l'étude préliminaire du sous-secteur de la Pêche, conformément aux termes de référence (TDR) originels toujours au sein de cette ZCO.

- **Terminologie** : Conformément à la nomenclature sectorielle, nous utiliserons ici le vocable de sous-secteur et non la désignation informelle de Secteur de la Pêche.
- **Définition de la pêche et des opérations connexes de pêche** : La pêche est définie dans le code de la pêche comme étant l'acte de capturer ou de chercher à capturer, d'extraire ou de tuer par quelque moyen que ce soit des espèces biologiques dont le milieu de vie normal ou dominant est l'eau. La pêche comprend toutes activités ayant pour finalité directe la capture, telles que la recherche de poisson et l'utilisation d'instruments destinés à attirer les animaux marins quel que soit l'espèce à laquelle ils appartiennent.
- **Délimitation de l'étude** : Nous avons respecté la limite de la Zone de concentration opérationnelle (ZCO) précisée par le sujet et d'autre part, nous nous sommes intéressés particulièrement au sous-secteur de la pêche artisanale.

Ainsi, l'étude a porté sur la pêche maritime, celle continentale, le mareyage, la transformation artisanale des produits halieutiques et l'aquaculture.

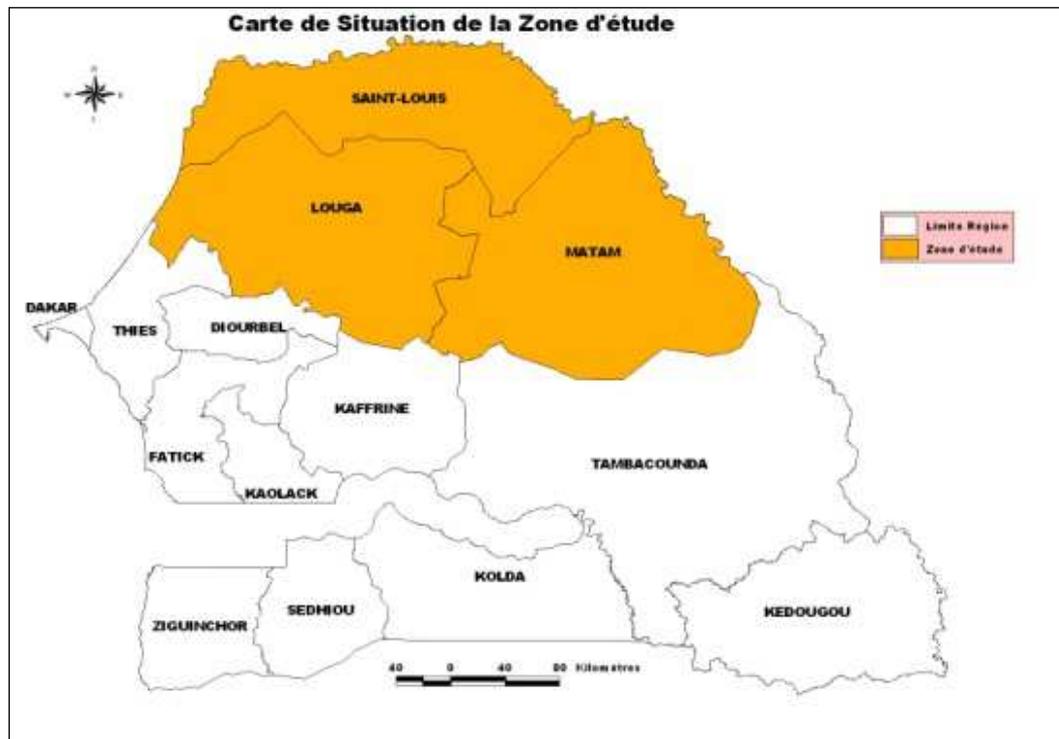
Quant à l'Aquaculture, elle s'identifie ici à la seule spéculation présente dans la ZCO à savoir celle piscicole.

#### 4.2. Cadre géographique de l'étude

La présente étude se déroule dans la zone nord et regroupe les régions de Louga, Saint Louis et Matam communément appelée Zone de Concentration Opérationnelle. Elle couvre une superficie de 73 497 km<sup>2</sup> soit près de 37 % de la superficie nationale.

Ces trois régions ont des caractéristiques bien particulières pour ce qui concerne l'étude du secteur car présentant chacun soit des eaux maritimes ou continentales. C'est ainsi que la région de Louga dispose d'une façade maritime de 50 kilomètres à l'ouest (avec des quais de pêche à Potou et à Lompoul) et du lacs de Guiers long de 35 Km large de 8 km avec une superficie de 240 km<sup>2</sup> dans l'arrondissement de Keur Momar Sarr.

#### : DONNEES PHYSIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA ZONE D'ETUDE



Source : La Zone de Concentration Opérationnelle (ZCO) du SEN/024

**Tableau 1: Données physiques de la ZCO**

Rubriques	Louga	Saint-Louis	Matam	Total ZCO
Superficie	24 847	19 034	29 616	73497
Départements	3	3	3	9
Arrondissements	11	7	5	23
Communes	5	19	10	34
Communautés rurales	47	18	14	79

**Source:** ANSD, *situation socioéconomique du Sénégal 2009*

## V. SITUATION SOCIOECONOMIQUE NATIONALE DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

### 5.1. Situation socio-économique nationale

Le milieu marin Sénégalais présente un plateau continental d'une superficie de 196 000 km<sup>2</sup> est bordé d'un littoral de 718 km de côtes. La Zone Economique Exclusive sénégalaise autrefois parmi les plus poissonneuses en Afrique de l'Ouest est de plus en plus dépourvues.

Par ailleurs, on note l'existence d'un important réseau hydrographique comprenant notamment, le fleuve Sénégal (avec cinq principaux affluents), le fleuve Gambie, la Casamance (350 km), le complexe Kayanga-Anambé et le fleuve Sine Saloum. A ces cours d'eau s'ajoutent plusieurs lacs naturels et artificiels, des marigots et plus récemment des bassins de rétention.

Malgré son importance économique et sociale et ses moult potentialités, la pêche sénégalaise traverse une crise sans précédent aux conséquences de plus en plus menaçantes et ubiquistes. Des conséquences socio-économiques graves qui risquent de paupériser le monde de la pêche et compromettre l'approvisionnement en poisson des populations, de l'industrie halieutique et plus généralement la contribution du sous-secteur à la croissance économique.

En effet, les captures des espèces démersales qui apportent l'essentiel de la valeur ajoutée du secteur ont baissé de 33% en moyenne entre 2003 et 2006. De même, les exportations de produits halieutiques ont enregistré une baisse notable de l'ordre de 26%. La rentabilité des unités de pêche artisanale et industrielle et les revenus des opérateurs et entreprises de la filière ont également subi les effets de cette crise socio-économique.

La banqueroute d'Etablissements de transformation est de plus en plus fréquente dans le sous-secteur de l'industrie où 23 entreprises sont concernées entre 1999 et 2006.

### **5.1.1. A propos de la pêche maritime :**

Le Sénégal présente une grande diversité biologique dont les ressources exploitées comprennent quatre groupes dont les caractéristiques bioécologiques et l'importance socio-économique sont différentes. Cette situation s'explique par le fait que les captures piroguières débarquées au Sénégal proviennent de plus en plus des zones de pêche des pays voisins. De même, les exportations des produits halieutiques ont fortement soutenu l'équilibre de la balance des paiements. Il s'agit des ressources pélagiques hauturières (cf. filière thonière et la pêche sportive) et côtières, tout comme de celles démersales côtières et profondes.

Les ressources pélagiques côtières constituent plus de 70 % des prises réalisées dans la Zone Economique Exclusive Sénégalaise ainsi que l'essentiel des captures de la pêche artisanale. Ces ressources représentent également la part la plus importante de la consommation annuelle en poisson des populations sénégalaises.

Quant aux ressources démersales côtières, elles comprennent principalement les crustacés (crevettes côtières, langouste, crabe, notamment), la plupart des poissons dits nobles du Sénégal (soles, rouget, capitaines, mérours, dorades, notamment), et les céphalopodes (poulpe, seiche, calmar). Elles concernent l'essentiel des opérations de pêche chalutière industrielle et des pirogues en raison de leur forte valeur marchande à l'exportation et sont à la base des activités de la plupart des industries de transformation et d'exportation sises au Sénégal. Les principales espèces de ce groupe sont abusivement exploitées, en particulier le mérour blanc (thiof) et le pageot, qui sont d'ailleurs menacés d'extinction.

Les ressources démersales profondes (crevettes, merlus) sont presque exclusivement pêchées par des chalutiers et sont essentiellement destinées au marché espagnol (*source : Situation économique et sociale 2009*).

### **5.1.2. A propos de la pêche continentale :**

Elle demeure une activité importante dans l'économie rurale du pays. Cependant, elle n'a pas bénéficié d'une réelle politique de soutien ; ce qui explique la faiblesse de son évolution. Elle occupe 80.000 personnes et contribue autour de 15 % de la consommation moyenne nationale de poisson (source DPCA).

Elle comprend les espèces suivantes :

- **Eau douce** : Tilapia du Nil, Silure, Hétérote, Perche du Nil, Alestes, hydrocyons.
- **Eau saumâtre** : le capitaine d'eau saumâtre (Ndiané) ;
- **Eau salée** :
  - Poissons : Mulet, Ethmalose, Brochet, Machoiron.
  - Mollusques : Huître, Arca, Murex, Cymbium, etc.
  - Crustacés : Crevette, Crabe

La pêche continue de jouer un rôle capital dans l'alimentation des populations avec une contribution moyenne de plus de 40% aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale (FAO, 2007). Les mises à terre de la pêche artisanale ont enregistré une hausse de 25% sur la période 2010.

**Tableau 2:** valeur des exportations de poissons dans la sous-région ces deux dernières années :

(En milliers de francs CFA)

Espèces	ANNEES	
	2010	2011
<b>Chinchards</b>	12 673 034	17 084 291
<b>Barbures (thiekem)</b>	3 012 156	4 095 445
<b>Fritures argentées</b>	792 720	1 278 565
<b>Machoirons</b>	955 237	1 253 595
<b>Poissons mixtes</b>	3 740 237	5 396 681,00
<b>Sardinelles</b>	3 973 707	3 229 349
<b>Grondeur sompatt</b>	2 032 967	1 264 801

*Source : DPM – 2011*

### 5.1.3. A propos de l'Aquaculture :

Les ressources utilisées sont constituées de poissons, de crevettes, de mollusques et d'algues. En vue de leur développement, de nombreux préalables à lever s'imposent en terme de maîtrise des aspects éco-biologiques, pathologiques socioéconomiques et techniques, notamment le problème du foncier, la maîtrise de l'eau, la disponibilité d'un aliment performant, la disponibilité d'infrastructures de base, le financement.

L'Aquaculture constitue l'un des piliers de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui vise à faire du Sénégal, un pays émergent basé sur une croissance soutenue et durable. Elle consiste en une des alternatives pour réduire la pression de capture des ressources marines aujourd'hui menacées. Ainsi, des mesures incitatives ambitieuses ont ainsi été adoptées pour favoriser l'investissement dans l'activité aquacole qui recèle d'importantes potentialités à savoir :

- 718km de côtes le long de l'Océan Atlantique
- Le fleuve Sénégal long de 1700km
- Le fleuve Gambie (750 km)
- Le fleuve Casamance (300km)
- Les estuaires du Sine-Saloum
- Le lac de Guiers et les bassins de rétention
- Marché existant: croissance démographique mondiale et surtout africaine élevée.

## En Somme :

Au plan économique, la Pêche continue à être une source de devise pour le pays. En effet en 2011, les exportations de produits halieutiques ont atteint 112 420,58 tonnes contre 82 135.46 tonnes en 2010. Ce qui représente une hausse assez importante de 36,87 % en valeur relative. La valeur commerciale estimée à 243,01 milliards de francs CFA contre 164,58 milliards en 2010, a également évolué en valeur relative de 43,65%.

Quant à l'Aquaculture, la nouvelle orientation de la politique des pêches inscrit en une priorité sa promotion qui serait prompte à pallier à la surexploitation des ressources halieutiques de capture.

Devant de tels constats, il devient impératif et urgent de prendre des mesures visant à inverser ces tendances pour permettre un maintien, voire une amélioration des performances de ce sous-secteur conformément aux objectifs Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de la pêche et de l'aquaculture

## 5.2. Situation socioéconomique régionale dans la Zone d'étude (ZCO)

La population de la zone dite de concentration opérationnelle est estimée à 2 257 287 habitants, soit environ 14,28% de la population nationale.

Elle est inégalement répartie entre les régions de Matam (524 942), Louga (831 309) et Saint Louis (901 036) et présente un sex-ratio en faveur des femmes dans les trois régions.

**Tableau 3:** Données démographiques de la ZCO

Rubriques	Louga	Saint-Louis	Matam	Total (ZCO)
Hommes	407 180	441 515	252760	1 101 455
Femmes	424 129	459 521	272182	1 155 832
<b>Total Région</b>	<b>831 309</b>	<b>901 036</b>	<b>524 942</b>	<b>2 257 287</b>
% /ZCO	37	40	23	
% des moins de 20 ans	56,4	55	58,12	57
% des Femmes	51	51	52	51

**Source:** ANSD, *Situation socioéconomique du Sénégal 2009*

### 5.2.1. Situation socioéconomique de la Région de Louga

La région de Louga avec une superficie de 24.847 km<sup>2</sup>, constitue la troisième région après Tambacounda (59.602 km<sup>2</sup>) et Matam (29.616 km<sup>2</sup>).

Elle présente une façade maritime d'environ 50 kilomètres à l'ouest, allant des localités de Lompoul à Potou et les eaux continentales du Lac de Guiers qui s'étend sur 240 Km<sup>2</sup>.

Elle fait frontière avec cinq autres régions qui donnent ainsi ses limites géographiques à savoir : la région de Saint-Louis au nord; celles de Diourbel et Kaolack au sud; celle de Matam à l'est et à l'ouest celle de Thiès et l'Océan Atlantique.

La région administrative de Louga est née en 1976 de la partition de l'ancienne région de Diourbel.

Elle est subdivisée en trois départements (Kébémér, Linguère, Louga) et compte onze (11) arrondissements avec au total 47 communautés rurales. Les communes sont au nombre de cinq (5) (Kébémér, Guéoul, Linguère, Dahra, Louga).

La population de la région de Louga est estimée à 831 309 habitants en 2009 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,7%. Le nombre total de ménages au niveau régional est estimé à 68 730 par l'ESPS en 2005-2006 dont 54 987 en milieu rural et 13 743 en zone urbaine. La région de Louga concentre à peu près 6% de la population nationale sur un territoire représentant 12% de la superficie du Sénégal soit une densité moyenne de 33 habitants au kilomètre carré en 2009 avec des disparités entre les différents départements. Cette population a une forte mobilité (nomadisme et transhumance des peuls, migration internationale).

On note une légère prédominance des femmes. Le rapport de masculinité est de 95 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte mobilité des hommes surtout celle des jeunes garçons vers d'autres lieux plus cléments.

La région de Louga est essentiellement rurale avec 86,3% de résidents en zone rurale. Le nombre total de ménages au niveau régional est estimé à 68 730 par l'ESPS en 2005-2006 dont 54 987 en milieu rural et 13 743 en zone urbaine. Au regard de la structure par âge, la population régionale est caractérisée par une extrême jeunesse, atout et défi à la fois, et une faiblesse de l'effectif des personnes âgées. L'analyse de la structure par âge et sexe de la population de la région de Louga révèle une prédominance des jeunes, un léger déséquilibre en faveur du sexe féminin et une faiblesse de l'effectif des personnes âgées.

La population est composée essentiellement d'Ouolofs (65%) et de Peulhs (29%) et des minorités comme les Sérères (2,4%), les Maures (2,17%) etc.

### **5.2.2. Situation socioéconomique de la Région de Matam**

La région de Matam récemment créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint Louis, au sud et au sud-est par la région de Tambacounda, au sud-ouest par la région de Kaffrine, à l'est par la République Islamique de Mauritanie et à l'ouest par la région de Louga. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

La région couvre une superficie de 29.616 Km<sup>2</sup>, soit environ 1/7 du territoire national. Ce qui fait d'elle la seconde région la plus étendue du pays après celle de Tambacounda.

La région est méridionale et située dans les zones sahéliennes et soudano sahéliennes ; ce qui lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable.

La population est estimée en 2002 à 524 942 individus dont 51,85% de sexe féminin. Le département de Matam est la plus peuplée avec 267 704 individus dont 140 154 femmes, ensuite vient le département de Kanel avec 202 948 individus dont 105 083 femmes. Le département de Ranérou Ferlo compte seulement 54 289 personnes dont 26 995 femmes.

Dans le département de Kanel, on compte six communes dont les trois plus peuplées sont celles de Kanel11 466 hbts, Hamady Hounaré 10 289 hbts et Waoundé 9955 hbts.

Le département de Ranérou ne compte qu'une seule commune qui a plus des allures rurales qu'urbaines avec 1666 individus dont 838 femmes.

Le potentiel hydraulique de la région est très important et est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal et ses principaux défluent que sont le Diamel et le Dioulol. A cela il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires ou permanents disséminés dans la région.

La pêche dans la région de Matam est de type continental. Elle est pratiquée sur le fleuve Sénégal et ses défluent ainsi qu'au niveau des mares. La région compte cinq réserves de pêche que sont Nalal Dob, Koundel, Dembanané et Dolol. Les références de classement de ces réserves datent des années 70. Selon les dernières statistiques, la région dispose d'environ 2509 pêcheurs pour 717 pirogues. Les départements de Matam et Kanel abritent la quasi-totalité des activités de pêche. En effet, les cinq conseils de pêche et les 97 villages de pêcheurs qui existent dans la région sont domicilies dans ces départements. Ces conseils de pêches sont ceux de Diorbivol, Diamel et Matam situés dans le département de Matam et ceux de Dolol et Waoundé du département de Kanel. Quant aux villages de pêcheurs les 54 sont situés dans le département de Matam et les 43 restants dans celui de Kanel.

### **5.2.3. *Situation socioéconomique de la Région de Saint-Louis***

La région de Saint-Louis est située dans la partie nord du Sénégal et s'étend sur une superficie de 19.034 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 901.036 habitants en 2010 dont 441.515 hommes et 459.521 femmes. La région est subdivisée en trois départements (Saint Louis, Dagana, Podor) et compte sept (7) arrondissements, dix-neuf (19) communes et dix-huit (18) communautés rurales.

Saint-Louis représente près de 10% du territoire national avec 19.034 km<sup>2</sup>, et a une densité de 47hbts/km<sup>2</sup>. Cependant les populations sont inégalement réparties dans la région. En effet le département de Saint-Louis avec une population estimée à 271.912 habitants en 2010 pour une superficie de 879 km<sup>2</sup> apparaît le plus densément peuplé. Pour le département de Dagana, la densité correspond à la moyenne régionale tandis que le département de Podor a la plus faible densité avec 28 hbts/km<sup>2</sup>. Et une superficie de 12.947 km<sup>2</sup>. Par ailleurs, la population du département de Podor est

concentrée sur la partie nord notamment, le long de la route nationale numéro 2 et dans le walo tandis que la partie sud du djeri est très faiblement occupée.

La région bénéficie d'une façade maritime d'environ 35 Km et du fait de sa situation géographique, Saint Louis constitue un pôle stratégique pour le Sénégal par son poids économique et ses multiples potentialités. La région abrite le fleuve Sénégal avec ses affluents, le barrage de Diama. Elle bénéficie d'une longue tradition dans les secteurs de la pêche et de l'élevage grâce à une vaste zone sylvo pastorale et une population de pêcheurs dont l'expérience et l'expertise dépassent les frontières du Sénégal. De par l'histoire et la culture, la région de Saint-Louis, constitue une zone d'attraction touristique même si les potentialités dans ce domaine restent encore faiblement exploitées. Par ailleurs, Saint-Louis se caractérise par son dynamisme aussi bien sur le plan politique, économique que socio culturel. (Source SES 2009 ANSD)

La région de Saint-Louis joue un rôle essentiel dans la politique de développement du secteur de la pêche au Sénégal. En effet, elle est ouverte sur la mer, dispose d'une importante communauté de pêcheurs, traversée par le fleuve Sénégal tout le long de sa frontière nord et regorge d'importantes potentialités aquacoles. Par ailleurs, il apparaît dans la situation économique et sociale du Sénégal de 2007, que la région de Saint-Louis contribue à hauteur de 13% du total national des débarquements, soit la plus forte contribution après la région de Thiès.

La région de Saint-Louis est la deuxième région de pêche du Sénégal en termes de débarquements. Ainsi, elle alimente plusieurs autres régions du Sénégal et certains pays limitrophes tels que la Mauritanie, le Mali et la Gambie. En 2009, le tonnage global du mareyage s'est établi à 43.208 tonnes dont 70% ont alimenté les marchés des régions de Matam (24%), Dakar (23%) et Diourbel (23%). Les régions de Matam et de Diourbel ne sont pas ouvertes sur la mer alors que Dakar se caractérise par une forte demande dû à son poids démographique important et la concentration du tissu économique national dans la capitale. En 2009, les exportations vers le Mali en provenance de la région de Saint-Louis se sont accrues de 384% comparativement à l'année 2008. Celles en direction de la Gambie ont fortement chuté entre 2008 et 2009 avec une baisse de 97%.

## VI. MÉTHODOLOGIE

### 6.1. Les outils de collecte des données :

Du point de vue Démarche, nous avons adopté la chaîne instigatrice d'informations à savoir : Recherche bibliographiques, Prise de Contacts (Personnes ressources & Structures), Information puis requêtes d'orientations sur le thème, Visites sur le terrain, Organisation d'Entretiens, Constats & Observations, Réalisation d'Enquêtes.

La nature des informations à collecter édifie sur les stratégies de collecte qui elles-mêmes orientent le choix des Outils appropriés.

Il faut rappeler que les études sectorielles ont défini les enjeux et ont présentées certaines pistes d'action liées au développement du secteur de la pêche dans la zone nord et quelques recommandations sur l'offre de formation.

Il s'agit notamment pour les pistes de la valorisation des ressources halieutiques action qui passe par l'acquisition d'équipements de pêche et le programme d'appui à la transformation des produits de la pêche

Pour ce faire, les compétences dérivées des activités de ces deux pistes d'actions sont essentiellement:

Ouvrier piscicole et aquaculteur pour la régénération des ressources halieutiques

Pêcheur et aquaculteur pour la valorisation des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture (source études sectorielles ZCO).

Ainsi, on distingue des informations explicatives pour des appréciations qualitatives (éléments d'analyse) d'une part, et objectives pour des évaluations quantitatives (éléments de mesure) d'autre part.

Il en résulte le choix d'Outils qualitatifs (Guides d'entretien) pour collecter la première gamme et d'Outils quantitatifs (Questionnaires) pour la seconde gamme d'informations.

#### 6.1.1. Les outils qualitatifs

Les entrevues réalisées ont eu pour objet de collecter des informations sur les métiers ainsi que les professions associés aux fonctions de travail à étudier. Elles sont décrites de façon précise ainsi que les tâches qui les caractérisent, la nature et la délimitation des besoins de formation, de même que l'analyse comparative de la demande et de l'offre.

Par fonction de travail on entend un regroupement d'emploi ou d'emplois-métiers qui présente un corpus commun de capacités et de compétences en relation avec un métier ou une profession et qui sont susceptibles d'être inscrites dans un seul référentiel de formation.

Cette collecte de données qualitatives a requis l'élaboration de huit Guides d'entretien en fonction des profils de cibles.

Dans cette phase qualitative, l'équipe chargée de mener l'étude a dirigé des entretiens individuels et des focus groupes avec les acteurs des services institutionnels. A ce titre, plusieurs Structures ont reçu la visite des membres de l'équipe.

Les entrevues ont démarré au niveau central avec un entretien dans les différentes directions du Ministère en charge des pêches : Direction des pêches maritimes, Direction de la protection et surveillance des pêches, Directions des industries de transformation de la pêche, Direction de la pêche continentale, Direction infrastructures portuaires ; Rencontre avec le Directeur et le Directeur des Etudes de l'Ecole de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture.

L'exploitation des informations issues a permis d'avoir une vue générale sur le secteur, de répertorier les personnes ressources tout en précisant leur responsabilités et contacts. Du coup, un carnet d'adresses a été confectionné à cet effet (Cf. annexe).

#### **6.1.2. Les outils quantitatifs :**

**Les objectifs de l'enquête** sont de recueillir toutes les données quantitatives pouvant permettre de connaître :

- ✓ la configuration du marché de l'emploi dans le sous-secteur en question,
- ✓ d'avoir des données quantitatives sur les fonctions de travail et les métiers,
- ✓ d'analyser et d'en déduire la structuration des métiers dans les trois régions,
- ✓ la quantification de la demande d'emploi et de formation,
- ✓ les profils d'entrées et des sortie des écoles de formation et du personnel des entreprises du sous-secteur existantes dans cette zone d'étude ainsi que
- ✓ les programmes de formation.

##### 6.1.2.1 L'élaboration des outils de collectes des données quantitatives :

Il a été élaboré quatre modèles de Questionnaires d'enquêtes quantitatives administrés aux chefs d'entreprises, aux chefs d'exploitation, aux employés et aux ouvriers (Cf. fiches en Annexe).

Une rencontre organisée avec l'ensemble des enquêteurs aura permis de planifier les opérations de collecte. A l'issue des échanges, chaque enquêteur s'est vu attribué une zone et un nombre de structures ciblées. Ensuite, une pré-enquête a été faite ce qui a permis d'éprouver et de s'approprier les questionnaires d'enquête. Avant les enquêtes proprement dites.

### 6.1.2.2 Le choix des zones à enquêter et échantillonnage

Le choix des zones à enquêter s'est fait sur la base des données recueillies lors de l'étude quantitative qui a donné la taille des entreprises ainsi que le nombre d'organisations professionnelles.

L'échantillonnage a été tiré de façon aléatoire en tenant compte de la base de sondage, elle-même sortie de la population totale estimée dans les différentes zones cibles.

Le sous-secteur de la pêche a, tel que précisé dans la délimitation de l'étude, porté sur la pêche maritime, celle continentale, le mareyage, la transformation et l'aquaculture.

**Tableau 4:** Tirage de l'échantillon des unités à enquêter :

(Population totale estimée)

CIBLES	REGION				
	SAINT LOUIS	LOUGA		MATAM	TOTAL
	MARITIME ET CONTINENTALE	MARITIME	CONTINENTALE	CONTINENTALE	
<b>G.I.E</b>	63	17	47	61	<b>188</b>
<b>PECHEURS</b>	7.971	410	298	2.509	<b>11.118</b>
<b>MAREYEURS</b>	445	165	17	–	<b>627</b>
<b>TRANSFORMATEURS</b>	1.000	235	109	–	<b>1.344</b>
<b>TOTAL</b>	9.479	827	471	2.570	<b>13347</b>

Source : Etude préliminaires

**Tableau 5:** Répartition de l'échantillon par Département

Département	Pêcheurs marins	Pêcheurs continentaux	Transformateurs (Effectif)	Mareyeurs (Effectif)	TOTAL
<b>SAINT LOUIS</b>	80	0	80	40	<b>200</b>
KEBEMER (Lompoul)	40	0	30	30	<b>100</b>
LOUGA (Potou)	30	0	30	15	<b>75</b>
LOUGA (Keur Momar Sarr)	0	40	30	15	<b>85</b>
<b>LOUGA (Total)</b>	70	40	90	60	<b>260</b>
MATAM (commune)	0	30	10	5	<b>45</b>
MATAM (Diamel)	0	20	10	5	<b>35</b>
MATAM (Waoundé)	0	20	10	5	<b>35</b>
<b>MATAM (Total)</b>	0	70	30	15	<b>115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>110</b>	<b>200</b>	<b>115</b>	<b>575</b>

Source : Etude préliminaires

## **6.2. La Procédure de collecte des données**

### **6.2.1. Collecte des données qualitatives**

Une première étape de l'étude a consisté à la réalisation d'une revue documentaire à partir de visites et d'entretiens individuels ayant renseigné sur les Structures du sous-secteur, les personnes ressources et des indications sur des documents et sites intéressants. Ces activités menées d'abord central à Dakar puis dans la ZCO ont permis la collecte des données qualitatives qui ont largement contribué à implémenter l'étude préliminaire du sous-secteur de la pêche.

Il s'en est suivi deux phases dont une première mission dans la ZCO :

Dans cette phase d'étude préalable consacrée à la région de Dakar, l'Equipe chargée de l'étude préliminaire sur la pêche a réalisé des rencontres avec des Acteurs des Structures en charge du sous-secteur. Il s'est agi notamment, de personnes ressources de cinq des Directions du Ministère de la pêche et des affaires maritimes, des Agences et des structures de formation.

L'issue de ces entretiens a permis d'acquérir des informations en faveur d'une bonne planification de la mission de collecte des données qualitatives dans la ZCO. Mais aussi, des éléments de Bibliographie intéressants pour camper le contexte de l'étude et dresser la problématique.

Ensuite, une mission dans la ZCO a permis d'effectuer des visites de courtoisie auprès des Autorités et Chefs de Service puis d'administrer les différents Guides d'entretiens conçus en fonction des profils de cibles : Structures centrales et décentralisées, structures d'encadrement et privées de développement, structures de Formation mais aussi auprès de Responsables d'organisations professionnelles du sous-secteur. Cette mission a permis de collecter les données qualitatives de l'étude dans la ZCO.

### **6.2.2. Collecte des données quantitatives**

Une seconde mission dans la ZCO, quant à elle, a permis une collecte de données quantitatives par le biais des Questionnaires d'enquêtes administrés aux employés d'entreprises, des Structures techniques comme des Centres de formation et des membres d'Organisations professionnelles du sous-secteur de la pêche.

#### **6.2.2.1. Le Déroulement des enquêtes :**

Chaque enquêteur a reçu son lot de questionnaires suivant le nombre et la zone cible. Le travail a été fait de façon simultanée dans les trois régions dans une période de douze jours. L'ensemble de ces données quantitatives conforte l'objectivité de l'étude étayée par les constats et l'observation ayant contribué à affiner certains aspects des éléments d'analyse.

#### **6.2.2.2. Traitement des données:**

Une équipe de professionnels a été commise pour le traitement des données. Les tableaux issus constituent nos supports d'analyse des données quantitatives de l'étude.

### 6.3. Mise en Œuvre de l'étude

**Tableau 6:** Chronogramme des activités des études préliminaires du sous-secteur de la pêche

ETAPES	ACTIVITES	ACTEURS	PERIODE
<b>Etape 1 : Capitalisation de la Méthodologie de réalisation des études préliminaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation de la méthodologie,</li> <li>• Constitution des équipes,</li> <li>• Partage du planning de réalisation des autres études,</li> <li>• Partages des TDR pour les autres études</li> </ul>	Ensemble des Experts en charge des EP + Commanditaires	24/05/12
<b>Etape 2 : Validation de la Méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé et présentation de la Méthodologie, des outils et du chronogramme.</li> </ul>	Equipe des Experts en charge des EP	25/05/12
<b>Etape 3 : Mission de collecte des données qualitatives dans la ZCO</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contacts, entrevues et planification de la descente dans la ZCO</li> <li>2. Contacts, visites de courtoisie et administration des Guides d'entretien aux différentes cibles</li> </ol>	Equipe des Experts en charge des EP	DU 04 AU 19 072012
<b>Etape 4 : Etudes qualitatives</b>  - <b>Revue de documentaire</b> - <b>Entretiens</b>	1. Etats des lieux sur la situation économique des secteurs étudiés	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	
	2. Réaliser le portrait de la formation actuellement offerte	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	
	3. Informer sur les programmes de formation offerts à l'étranger	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	
	4. Etat des lieux sur le cadre institutionnel et réglementaire	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	
	5. Analyse de la dynamique organisationnelle	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	
<b>Etape 5 : Mission de collecte des données quantitatives dans la ZCO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la descente dans la ZCO</li> <li>• Epreuve des Questionnaires et finalisation</li> </ul>	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	Du 09 au 24 Octobre 2012

<b>Etape 6 : Etudes quantitatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et administration des Questionnaires aux différentes cibles</li> <li>• Exploitation des données d'enquêtes</li> </ul>	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	Novembre à Février 2013
<b>Etape 7 : Analyse et recommandations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des recommandations touchant les programmes de formation à réviser, à élaborer ou à supprimer</li> <li>• Proposer des orientations pour le développement des programmes de formation</li> </ul>	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE	Février 2013
<b>Etape 8: Préalable à la Restitution de l'étude préliminaire du Secteur de la Pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de partage avec les personnes ressources.</li> <li>• Intégrations de leurs observations au rapport avant de l'envoyer à tous les partenaires qui auront une semaine pour exploiter le rapport avant la restitution.</li> </ul>	Equipes des Experts en charge des EP	Du 12 au 14/02/13
<b>Etape 9 : Atelier de Restitution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution du rapport provisoire à Saint Louis</li> </ul>	Equipes des Experts en charge des EP + Personnes ressources	
<b>Etape 10 : Rencontre de finalisation du Rapport en intra Equipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amendement et finalisation du rapport provisoire</li> </ul>	Equipe des Experts en charge des EP_PECHE	<i>Fév. /2013</i>
<b>Etape 11 : Dépôt du rapport du rapport final</b>	Equipe des Experts en charge des EP_PCHE + Commanditaires		<i>Fév. /2013</i>

Source : **Etude préliminaires**

## VII. RESULTATS DE L'ETUDE QUALITATIVE DU SOUS SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LA ZCO

### 7.1. Présentation du sous-secteur

Le sous-secteur de la pêche occupe une place importante dans l'économie sénégalaise. En effet, la pêche maritime fait partie des cinq secteurs porteurs de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) pour faire du Sénégal un pays émergent. La contribution du secteur de la pêche maritime au PIB national est de 2,5% avec un chiffre d'affaire global estimé à 300 milliards de francs CFA (ANSD, 2010).

Avec des exportations en produits halieutiques représentant 28 % des exportations totales du pays, la pêche maritime contribue de manière significative à l'équilibre de la balance commerciale du Sénégal.

La production moyenne annuelle est de 400 000 tonnes dont 80% provenant du segment de la pêche artisanale et 20% du segment de la pêche industrielle. L'essentiel de la production est destiné aux marchés locaux du pays et participe à la satisfaction des besoins en protéines d'origine animale et à la sécurité alimentaire.

Le parc piroguier est passé de près de 12 000 pirogues (CRODT, 1995) à plus de 18 000 pirogues en 2012 (Source : Base de données DPM/PNI). Quant à la flottille industrielle est constituée de 87 navires composés de chalutiers, sardiniers et thoniers.

Le sous-secteur de la pêche maritime emploie plus de 600 000 personnes soit 17 % de la population active. Pour l'essentiel, ces personnes travaillent dans le sous-secteur artisanal où elles s'activent dans les filières de la capture (pêcheurs), de la distribution (mareyeurs), de la transformation (essentiellement des femmes), des services et autres activités connexes (charpentiers, mécaniciens hors-bord...).

L'essor des pêcheries artisanales est la résultante de politiques de pêche coloniales expansionnistes qui ont été reproduites de façon incontrôlée par l'Etat indépendant du Sénégal. Il en résulte une surcapacité de pêche avec comme corollaires la surexploitation de nombreux stocks notamment, les démersaux côtiers à forte valeur marchande et destinés à l'exportation (Kébé, 2008). Cette situation a été aussi aggravée par une gestion centralisée des pêches, de type conventionnel, sous la houlette du Gouvernement et qui ne favorisait pas la participation des acteurs à la base d'où la notion de « Top down ».

## **7.2. Structuration du sous-secteur**

### **Le Ministère chargé de la pêche**

Selon le Décret 2004-572 du 30 avril 2004, le Ministère de l'économie maritime est chargé, entre autres, de l'exécution de la politique gouvernementale dans le domaine des pêches, de l'aquaculture de la marine marchande et de la gestion et de l'exploitation des fonds marins. Les services qui lui sont rattachées et qui s'occupent de la pêche sont les suivants :

#### **Direction des pêches maritimes (DPM)**

La Direction des pêches maritimes (DPM) a pour mission la conception et l'exécution des politiques de développement des pêches maritimes. Elle est également chargée de faire appliquer les réglementations relatives à l'organisation et au contrôle des activités des pêches maritimes. Les principaux services qui constituent la DPM sont, au niveau central, la division de la pêche industrielle, la division de la pêche artisanale, la division de l'aménagement des pêches maritimes, la division du perfectionnement, de l'expérimentation et de la vulgarisation. La DPM dispose de services régionaux dans chacune des sept régions maritimes du Sénégal.

#### **Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP)**

Le Décret n°2000 – 833 du 16 octobre 2000, qui organise le Ministère de la pêche, consacre la création de la DPSP qui se substitue à l'ex projet de Protection et surveillances des pêches au Sénégal. Ce projet avait été créé en 1981, dans le cadre de la coopération entre le Sénégal et le Canada, pour faire face aux menaces qui pèsent sur les ressources halieutiques dans la ZEE. Le financement canadien a pris fin en 1991 et le gouvernement, convaincu de l'impérieuse nécessité du dispositif de surveillance des pêches, a cherché les voies et moyens pour assurer le fonctionnement de la structure. La mission de la DPSP est d'assurer la protection et la surveillance de la Zone économique exclusive afin de veiller au respect de la réglementation en matière de pêche. La DPSP comprend trois volets (administratif, opérationnel et scientifique) et des stations côtières.

#### **Direction de la pêche continentale (DPC)**

Avant mars 2000, la pêche continentale relevait du Ministère de l'environnement. La division «gestion de la faune et des eaux continentales» était chargée de mettre en œuvre la politique nationale dans ce domaine d'initier des programmes de développement de la pêche et de la pisciculture, et d'assurer le suivi de toutes les activités de ce sous-secteur. Cette division était représentée au niveau de certaines inspections régionales des eaux et forêts (Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis).Aujourd'hui, la pêche continentale est placée sous la tutelle du Ministère de la Pêche par le Décret n°2000 –833 du 16 octobre 2000. L'arrêté n°010270 du 31 décembre 2003 porte organisation et fonctionnement de la DPCA qui comprend la Division de la pêche continentale, la Division de l'aquaculture, la Division de la gestion et de l'aménagement des ressources.

#### **Direction des industries de transformation de la pêche**

Anciennement division de la DPM, la Direction des industries de transformation de la pêche a été créée en 2004. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique définie en matière de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau des industries.

### **L'Agence nationale pour la navigation maritime (ANAM) Ex Direction de la marine marchande**

Elle a pour mission de mettre en œuvre des règles prescrites par les conventions internationales dans les domaines de la sécurité maritime et de la pollution de l'environnement marin. Elle est aussi chargée, entre autres de la conception, de la préparation et de l'application des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de la sécurité des navires de pêche, de commerce et de plaisance ainsi que de la pollution de l'environnement marin. Elle comprend la division de la sécurité maritime et de la prévention de la pollution marine, la division des transports maritimes, et la division des gens de mer, du travail maritime et de la formation.

### **La Cellule d'études et de planification (CEP)**

Il s'agit d'une nouvelle création qui a regroupé l'ex-Observatoire de la Pêche et l'ex-Cellule d'Appui au Développement du secteur maritime. Elle a d'importantes attributions en matière de politiques et programmes sectoriels, de traitement de l'information et de planification, mais peu de moyens. Les relations entre la CEP et les autres structures ainsi que ses domaines de compétences doivent être bien définis pour éviter des conflits de compétence.

### **Les Institutions de recherche**

On note l'existence de trois (3) institutions impliquées dans la recherche halieutique au Sénégal et qui jouent un rôle central dans le processus de gestion durable des pêcheries, des ressources et de leurs habitats. Il s'agit :

**du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) :** c'est un centre de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et, par conséquent, sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture. Le CRODT a pour mission de faire des études scientifiques sur les ressources halieutiques et les systèmes d'exploitation. Il a pour vocation d'aider les autorités dans la formation des politiques et décisions en matière de pêche. Il est également chargé de fournir les bases scientifiques des mesures d'aménagement des pêcheries au Sénégal.

**De l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, ex ORSTOM),** institut français travaillant dans divers domaines de recherche, y compris l'océanographie, la pêche, l'agriculture et les sociétés humaines.

**De l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)** qui abrite l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) ainsi que l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN).

## **Le Centre de Pêche de Missirah (CPM)**

Le projet a démarré en 1991. Son but est de promouvoir le développement des pêches dans les îles du Saloum. Les activités visées sont la formation des professionnels, la vulgarisation des techniques de pêche et l'amélioration des techniques de commercialisation, de transformation et l'expérimentation de produits à valeur ajoutée. Au cours de ces trois dernières années, la faiblesse de la pêche qui est la principale activité du Centre s'est reflétée sur ses performances. En outre, avec l'obsolescence des machines et des véhicules gravement éprouvés par l'état des routes, les frais d'entretien et de réparation sont devenus de plus en plus importants. Enfin, toutes les autres activités comme l'encadrement, la formation, les prestations de service se déroulent normalement.

## **Les Institutions de formation**

Le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA) et l'Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM) constituent les principales institutions de formation du Ministère de la pêche. Le CNFTPM assure la formation des techniciens et des techniciens supérieurs des pêches maritimes. Avec le rattachement de la pêche continentale et de l'aquaculture au Ministère de la pêche, le CNFTPM devrait réviser ses programmes pour tenir compte des besoins dans ces domaines. Quant' à l'ENFM, elle assure la formation des matelots, mécaniciens et capitaines à bord des navires de pêche et de transport. Dans le secteur de la pêche continentale, il existe des centres de formation de jeunes pêcheurs à Mbane, Guidick et Goudomp.

## **Les Institutions de financement**

Le problème de financement du secteur a fait l'objet de nombreuses études et propositions. Des palliatifs ont été trouvés à travers des lignes de crédit domiciliés à la CNCAS, des programmes ponctuels en direction de la pêche industrielle, des mesures ou ajustements particuliers de la puissance publique (détaxation du matériel, rétrocession de financement ou équipement etc.). Toutefois, il faut reconnaître qu'un financement spécifique adapté à la pêche n'est pas encore trouvé. Relativement au financement de la pêche artisanale, la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS), a été le principal opérateur de crédit et à ce titre, a concentré l'essentiel des ressources mobilisées par l'état du Sénégal et destinées au financement des activités de la pêche artisanale. Concernant la pêche industrielle, le Fonds de Promotion Economique (FPE) a été le principal opérateur. Cependant, le niveau de financement reste faible.

## **Les Organisations professionnelles nationales**

Compte tenu de la spécificité du secteur de la pêche avec ses différents segments (pêche artisanale, mareyage, transformation artisanale, cueillette et ramassage) on retrouve une multitude d'organisations professionnelles. Cela résulte de la volonté des acteurs de mieux participer à la gouvernance des pêches pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations lors de l'élaboration des politiques de gestion des ressources halieutiques. Ainsi, on distingue entre autres :

- Le Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS) ;

- La Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Economiques de la Pêche (FENAGIE-PECHE), créée en 1990 par les pêcheurs, les micro-mareyeurs et les transformatrices.
- La Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS),
- l'Union Nationale des Groupements d'Intérêt Economique des Mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS) mise sur pied en 1991 ;
- La Fédération Nationale des Femmes Transformatrices et Micro-Mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS) créée en 2002 qui constitue la principale organisation des femmes du secteur de la pêche du Sénégal.
- Le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS) mis sur pied en 2003 constitue une sorte de centrale des organisations nationales de professionnels de la pêche artisanale. Il est composé de la FENAGIE, du CNPS, de la FENAMS, de l'UNAGIEM et de la FENATRAMS ;
- Le Collectif des acteurs émergents ;
- Le Collectif National des Mareyeurs du Sénégal, etc.

La plupart de ces organisations ont une antenne locale dans des régions de la ZCO notamment à Louga et Saint Louis. Elles y mènent plusieurs actions dans le cadre du renforcement des capacités organisationnelles, matérielles etc.... Certaines organisations comme la FENAGIE, la FENAMS... sont affiliées au Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR). Ce conseil a pour ambition de contribuer au développement d'une agriculture paysanne (au sens large comprenant la pêche, l'élevage, la forêt), qui assure une promotion socio-économique durable des exploitants familiaux.

### **Organisations locales**

A l'échelle locale, au niveau des centres de débarquement, on note l'existence d'organisations d'acteurs très dynamiques dans la gestion des ressources halieutiques. Ainsi, à Guet Ndar les propriétaires de sennes tournantes se sont regroupés à une association dénommée Commission Diamalaye. Ces genres d'organisations sont le plus souvent initiés par des acteurs locaux soucieux de sauvegarder les intérêts et la cohésion sociale entre différents groupes (senneurs, ligneurs...) ou communautés (migrants et autochtones). Elles ont un caractère communautaire ou associatif et fonctionnent sur la base des valeurs sociales traditionnelles où la conscience morale assure une harmonie et une confiance qui motive plus facilement les acteurs à s'engager dans des actions collectives. Les actions de la Commission Diamalaye ont consisté à la prise d'un certain nombre de mesures concernant la gestion des conflits, les quantités à débarquer, les prix de vente sur la plage, les heures de sortie, les rotations des pirogues de sennes tournantes etc..

Auparavant, l'Administration des pêches, a promu, dans le cadre de la mise aux normes, les GIE interprofessionnels de gestion des quais de pêche. Dans la ZCO, on note l'existence de trois GIE de ce type à Guet Ndar, Goxu Mbathie et Lompoul. Ces groupements constituent des organisations interprofessionnelles et sont mis en place grâce une démarche inclusive et itérative. Les comités de gestion des quais de pêche constituent un des premiers modèles de gestion décentralisée initiés par le Département ministériel, les collectivités locales et les professionnels, sous la supervision des Autorités administratives. Il s'agit en fait d'une rétrocession par le ministère d'infrastructures de débarquement, de traitement et de conservation des produits halieutiques aux collectivités locales. Ensuite ces entités signent des contrats de sous concession pour la gestion et l'entretien avec de l'infrastructure avec le GIE interprofessionnel créé à cet effet. Les organisations reconnues comme membres envoient des représentants à l'assemblée générale, qui met en place un Comité Directeur. C'est ce comité qui élit un bureau qui est chargé de la gestion du quai.

L'interprofession tire ces ressources financières des taxes collectées sur le quai et des subventions des partenaires. Ces recettes vont d'abord servir au paiement des charges de fonctionnement et le reste des recettes est divisé en deux part : 50 % reviennent aux fonds de réserve, et les 50 % restants sont répartis entre la municipalité (20 %), l'interprofession (20 %) et la formation des acteurs (10 %).

Actuellement ces GIE interprofessionnels de la ZCO connaissent quelques difficultés. En effet, Les périodes de renouvellement sont souvent prolongées par l'instance dirigeante et la gestion des fonds est parfois décriée par certains acteurs. Le type d'organisation autorisée à adhérer à l'interprofession est aussi parfois source de divergence.

### **Les Organes de concertation**

Conformément aux exigences en matière d'aménagement et de gestion durable des pêches, la Loi n° 98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la pêche maritime et le Décret n° 98-498 du 10 juin 1998 fixant les modalités d'application de la loi renferment, entre autres éléments, de nouvelles dispositions relatives aux " cadres " de concertations. Le Ministère chargé de la pêche maritime, en instituant le Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) et les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), entend combler les insuffisances découlant du caractère informel des relations entre l'administration et les professionnels, tout en favorisant une véritable implication des acteurs à côté de l'administration des pêches. Ces cadres de concertation ont pour mission la promotion de la participation des professionnels et leur implication dans la réflexion et l'étude des questions concernant l'aménagement et le développement durables de la pêche Maritime. Ils devraient permettre de restaurer la confiance entre l'administration et les professionnels.

Donc, par conséquent, de promouvoir des mécanismes pour une meilleure application des mesures de gestion durable des pêches.

Ainsi, le CNCMP a été mis en place depuis 1999. Il a pour mission de donner un avis sur les plans d'aménagement des pêches ainsi que sur toutes les grandes questions relatives à

l'aménagement et à la gestion des pêches. Le CNCPM est composé de 22 membres issus de l'administration (8), de la recherche (1), des organisations professionnelles de la pêche (12). Il est présidé par le Directeur des pêches maritimes.

Concernant les CLPA, leur introduction dans le cadre juridique et réglementaire tient compte de la démultiplication des interlocuteurs de l'Etat (organisations professionnelles nationales et locales de pêche) mais également du contexte de la décentralisation qui ont prévalu avant 1998.

L'application de cette mesure a permis dans la ZCO, la mise en place de quatre CLPA à Saint Louis Commune (Guet Ndar, goxu Mbathi, Gandiol, à Potou et Lompoul pour la région de Louga.

Ces CLPA mis en place en 2008, connaissent à l'instar des autres CLPA des problèmes de fonctionnement. Le plus souvent, c'est l'exécution de projets qui leur permet d'avoir des activités. Comme c'est le cas actuellement à Lompoul dans le cadre de l'exécution du projet COGEPAS (coopération japonaise). Ainsi, le CLPA et le GIE Interprofessionnel ont pu bénéficier de beaucoup d'actions dans le cadre de l'exécution de ce projet.

### **7.3. Réglementation du sous-secteur :**

Le code de la pêche est le cadre réglementaire d'exercice du droit des pêches maritimes au Sénégal. Il a fait l'objet de plusieurs révisions depuis les années 70 (1974, 1986, 1998 et 2008). La révision de 1986 avec l'adoption de la Loi n° 87/27 du 18 août 1987 a été la plus marquante avec l'avènement de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Cependant, face aux importantes mutations intervenues dans le secteur de la pêche maritime durant les années 90 à l'échelle mondiale, avec l'adoption du Code de conduite pour une pêche responsable par la FAO, il est apparu indispensable de procéder à une nouvelle mise à niveau du cadre juridique et réglementaire des pêches. Par ailleurs, les menaces sur les équilibres écologiques et la surexploitation des ressources halieutiques ont conduit à la redéfinition du rôle de l'Etat (désengagement et option décentralisation/régionalisation) et à l'émergence d'organisations professionnelles dynamiques et conscientes de leur rôle dans le devenir du secteur des pêches.

Les conditions biologiques, socio-économiques, politiques et technologiques qui gouvernent les activités de pêche évoluent souvent rapidement. D'où la nécessité d'une certaine flexibilité de la part des décideurs dans le cadre de la gestion et de l'aménagement des pêches maritimes. Un processus de révision de l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire, intégrant ces contraintes, a été entamé depuis juin 1995. Ceci a abouti à l'adoption de la Loi 98 – 32 du 14 avril 1998 portant Code la pêche maritime. Cette loi prévoit des dispositions innovantes permettant aux gestionnaires des pêches de pouvoir faire face de façon efficace aux changements intervenants dans le secteur. Les changements intervenus dans ce nouveau Code concernent essentiellement l'accès à la ressource et l'implication des communautés dans la gestion et l'aménagement des ressources. Le contrôle de l'accès à la ressource s'est fait jusqu'ici sur la base d'un système de licences, assorti de redevances, pour les unités de pêche industrielle. Désormais, l'accès des unités de pêche artisanale

aux pêcheries est conditionné par une déclaration préalable avant toute nouvelle acquisition de pirogue artisanale, à l'immatriculation et d'un permis de pêche.

Ces mesures visant à contribuer à la maîtrise de l'accès à la ressource seront confortées à travers les plans pluriannuels d'aménagement des pêcheries et à la participation effective des acteurs au processus décisionnel à travers le « Conseil national consultatif des pêches maritimes » et les «Conseils locaux des pêches maritimes ».

#### 7.4. Etat des lieux dans La zone d'étude

##### 7.4.1. Les activités et métiers de la pêche et de l'aquaculture

Dans la zone d'étude, les activités et métiers de pêche et de pisciculture, sont importants et exercés par des Acteurs souvent organisés en groupements professionnels inégalement équipés et répartis dans les régions. Ils intéressent les différents segments d'activités du sous-secteur rencontrés.

**Tableau 7:** Position du sous-secteur des pêches dans la ZCO

REGION	SAINT LOUIS	LOUGA		MATAM	TOTAL
ZONE	MARITIME ET CONTINENTALE	MARITIME	CONTINENTALE	CONTINENTALE	-
<b>G.I.E</b>	63	36	10	61	<b>188</b>
<b>PECHEURS</b>	7.971	588	168	2.509	<b>11.118</b>
<b>PIROGUES</b>	1.365	242	130	717	<b>2.991</b>
<b>MAREYEURS</b>	445	328	17	272	<b>627</b>
<b>TRANSFORMATEURS</b>	1.000	539	109	—	<b>1.344</b>
<b>SITES PISCICOLES</b>	6	-	3	5	<b>14</b>

(Sources : IRSP- SL-LG-MT/ 2011)

##### 7.4.1.1. La Pêche

Dans la ZCO, la région de Saint Louis recèle le plus grand nombre de pêcheurs avec un effectif de 7.971, suivie de la région de Louga avec 708 et enfin 2.509 pêcheurs pour la région de Matam.

De même, le nombre de pirogue est plus important à Saint Louis avec 1365 unités qu'à Matam et Louga avec respectivement 717 et 372 pirogues.

#### 7.4.1.2. Le Mareyage

Les Mareyeurs sont plus représentés à Saint Louis où il mobilise 445 acteurs contre 272 à Louga. Quant à Matam, le micro mareyage est la forme dominante dans le sous-secteur, activité essentiellement exercée par les femmes qui représentent 73.2 % des acteurs. La production vendue dans les sites est issue de la pêche locale, ainsi, ce sont les épouses des pêcheurs qui s'adonnent à la commercialisation des produits pêchés par leurs maris.

#### 7.4.1.3. La Transformation

La transformation des produits de la pêche occupe une place importante à Saint-Louis. Chaque année, le tiers de la production en moyenne est traité dans les aires de transformation où évolue un effectif qui tourne autour d'un millier de femmes. A Louga, elle occupe 344 personnes mais peu à Matam qui sont encore plus sous équipées que dans les autres régions. La faiblesse de la quantité transformée dans cette dernière région est édifiante à cet égard. Seuls 53,3% d'entre les Transformateurs déclarent dans le cadre de l'étude de caractérisation des pêches (2009), posséder des aires de transformation.

Les produits obtenus sont le poisson fermenté séché (guedj), poisson fumé ou cuit (kécax), poisson salé-séché (saly), poisson séché entier fermenté (tambadiang). Le poisson fumé ou cuit est le produit le plus important en quantité pendant la campagne de pêche grâce à la matière première qui est très abondante (la sardinelle). Ces produits sont vendus dans les régions de l'intérieur du pays. Le salé-séché produit en grande quantité pendant l'hivernage est exporté vers les pays de la sous-région après amélioration à Dakar.

Le Principal problème de la transformation est le sous équipement et l'inexistence de sites appropriés c'est-à-dire spacieux et assainis.

Ainsi la région de Saint regroupe l'intégralité des activités recensées en pêche & connexes et qui se retrouvent partiellement dans les régions de Louga et Matam comme l'attestent les données suivantes :

**Région de Saint Louis** : Pêche, Gestion de quai, Manutention, Mareyage, Micro mareyage, Fabrique/ Vente de glace, Ecaillage & Découpe de poisson, Transformation, Charpenterie, Mécanique hors-bord, Gestion Station fuel, Confection de filets, Vente matériel de pêche, Formation, Encadrement/ Appui.

- **Région de Matam** : Pêche, Manutention, Mareyage, Micro mareyage, Fabrique/ Vente de glace, Transformation, Mécanique hors-bord, Gestion Station fuel, Confection de filets, Vente matériel de pêche, Formation, Encadrement/ Appui.

- **Région de Louga** : Pêche, Gestion de quai, Manutention, Mareyage, Micro mareyage, Fabrique/ Vente de glace, Ecaillage & Découpe de poisson, Transformation, Confection de filets, Formation, Encadrement/ Appui.

## Il en découle les suivants métiers afférents plus ou moins présents dans les trois régions:

- Pêcheur
- Capitaine de pirogue
- Gestionnaire de quai de pêche
- Manutentionnaire
- Mareyeur
- Micro mareyeur
- Ecailleur/ Découpeur
- Conservateur de produits halieutiques
- Spécialiste en froid et climatisation
- Transformatrice de poisson
- Charpentier
- Mécanicien hors-bord
- Mécatronique (*nouveau métier*)
- Gestionnaire de Station fuel sous douane
- Vendeur d'équipements de pêche
- Formateur/ Conseil (*niveau artisanal et niveau professionnel, selon les profils*)
- Formateurs de Formateurs.

### 7.4.1.4. L'Aquaculture

Malgré, la création de l'Agence Nationale d'Aquaculture (ANA) en 2006, l'activité expérimentée par l'USAID depuis 1979 demeure encore à l'état d'initiative. L'ANA poursuit ainsi des objectifs d'appui/ conseil et d'organisation des acteurs en faveur de la promotion de ce volet porteur qui dans la ZCO se limite encore à la pisciculture.

Les acteurs utilisent ainsi avec le tilapia. Ils opèrent dans des sites plus ou moins équipés par des bassins, de cages flottantes ou dotés d'étangs naturels ou artificiels.

Actuellement trois antennes zonales d'aquaculture ont été créées : L'Antenne sud (Ziguinchor, Sédhiou ; Bignona), l'Antenne centrale (Fatick, Kaolack) et l'Antenne nord qui correspond à la ZCO et basée à **Saint Louis**.

**Dans la région de Saint Louis**, il existe dans le cadre de cette **Antenne nord** pilotée par l'ANA, quelques fermes piscicoles plus ou moins fonctionnelles dont deux Stations d'alvinage et la Ferme du GIE Dialtabé à Richard Toll, la Station piscicole de Mbane, la Ferme moderne à Ross Béthio et la Ferme privée à Gnéling Mbao dans le Tassinère.

**Dans la région de Matam** les efforts sont notables en pêche tout comme en pisciculture grâce au dynamisme du Service Régional de la Pêche et de la Surveillance (SRPS) créé en 2004.

A noter qu'auparavant, les activités de la pêche continentale et de la pisciculture étaient dévolues au suivi du Service des Eaux et Forêts qui assurait leur gestion à travers des dispositions du Code de la

pêche continentale (Loi 63-40 du 10 juin 1963 et ses différents décrets d'application – décret 65-506 du 19 juillet 1965-).

A présent il faut noter à l'actif du Service régional des pêches :

- Le renouvellement des conseils de pêche de la région.
- L'installation d'une fédération régionale des aquaculteurs (FRAM).
- La sensibilisation des populations sur les problèmes de la pêche, de l'aquaculture et sur la sécurité fluviale.

Quant aux **Pisciculteurs**, ils opèrent en étangs dans les localités de Ndouloumadji, Hamady Ounaré, Navel, Mbakhna et Matam département. L'élevage larvaire requiert un certain niveau de technicité.

**Dans la région de Louga**, des initiatives notables existent dans le Département de Louga avec le site de Potou. Et dans l'arrondissement Keur Momar Sarr en plus de la station piscicole plus réputée que fonctionnelle de Nguidick, il a été noté une expérience intéressante de pisciculture en étangs au site de Keur Momar Sarr.

Par ailleurs, notons la présence de Structures d'appui représentées les Inspections régionales des pêche et l'Agence Nationale de l'Aquaculture à côté des programmes de coopération comme la FAO. En effet, la FAO appuie en infrastructures piscicoles et applique aux producteurs une stratégie de subvention dégressive des intrants. Elle projette également la mise en place de dix fermes au niveau de l'Antenne nord de Saint-Louis avec deux projets le 3305 pour les poissons d'eau douce et le 33 07 pour les poissons d'eau saumâtre sans perdre de vue les projets de fabriques d'aliments pour les poissons aquacoles.

L'Aquaculture dans la ZCO se résume ainsi en des activités piscicoles. Une Pisciculture encore en balbutiement ayant pourtant permis d'identifier les profils suivants :

- Aquaculteur/ Pisciculteur (*nouveau métier*) regroupant les profils à savoir
- Producteur d'alevins (*métier d'avenir*)
- Grossisseur de poissons
- Producteur d'aliments de poisson (*métier d'avenir*)
- Formateur/Encadreur.

#### **7.4.2. Synthèse des recommandations des Acteurs**

Suite à ces opérations de collecte de données aussi bien qualitatives que quantitatives, les Acteurs de la pêche n'ont pas manqué de livrer des observations et de formuler des recommandations allant dans le sens de promouvoir le sous-secteur.

Chaque catégorie s'est alors basée sur son expérience et analyse pour suggérer la levée de ce qu'elle considère comme facteur limitant au développement de la pêche et de l'aquaculture.

C'est ainsi que :

Au niveau institutionnel : L'implication des Agents du Ministère a été saluée et le sous-secteur est dans l'attente de l'issue des études. Néanmoins, le souci des plans de carrière a été souligné tout comme la nécessité de valoriser les compétences plurielles mais pas utilisées de manière optimale.

En outre, il a été recommandé un recrutement pour compenser les départs en retraite notables en perspective.

Il a été aussi émis le souci d'adapter le corps des fonctionnaires à la fonction occupée et d'éviter les frustrations de certains Agents.

Au niveau déconcentré : Les responsables de structures ont formulé des recommandations en ce qui concerne les contenus et méthodes de formation. En raison de la spécificité de la cible en général analphabète, la formation souffre d'un défaut d'appropriation et d'application pour une grande majorité. D'où la nécessité d'affiner les approches par un volet formation de formateurs.

Au niveau des Organisations Professionnelles :

*Les pêcheurs* se sont essentiellement plaints des accords de pêche avec les pays tiers qui contribuent selon elles, à la raréfaction de la ressource soit par rétention soit par un pillage qui à tort leur est imputé.

Ils ont également préconisé une certaine équité dans l'application des dispositions réglementaires par rapport à d'autres sites du pays.

*Quant aux mareyeurs* : ils ont souhaité en sus d'un besoin en financements, l'acquisition de logistique mobile adaptée et de chambres froides.

*Enfin, les Transformatrices* ont recommandé un appui infrastructurel consistant et des équipements de travail. Elles ont en outre exprimé des besoins de renforcement de capacités technique à moindre mesure mais surtout organisationnelles et de gestion.

L'alphabétisation, l'hygiène et la qualité tout comme l'implication des professionnels dans le corps des formateurs, font partie des préoccupations des uns et des autres.

*Les autres profils métier* (mécanicien, capitaine de pirogue) suggèrent la prise en compte des nouvelles technologies dans les contenus de formation.

## 7.5. Caractérisation des métiers et fonctions en pêche et en aquaculture dans la ZCO

Les emplois en pêche ou alors directement liés ont permis de distinguer **différents profils d'acteurs** : pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, aquaculteurs et de métiers affiliés. Chacune de ces catégories comporte des sous profils.

Ainsi, les **Pêcheurs** se répartissent en fonction du type de pêche appliqué.

Chez les **Mareyeurs**, on distingue des macro mareyeurs qui exportent leurs produits (ils sont pratiquement absents dans la zone) ; des mareyeurs inter régionaux qui vendent à l'intérieur du pays (les plus rencontrés) et des micro mareyeurs qui investissent les marchés locaux des lieux de pêche.

Quant aux **Transformateurs** ou Transformatrices essentiellement, ils sont soit employés d'unités de transformation industrielles (n'existent plus dans la zone) soit quasi totalement dans la ZCO des gérantes d'unités traditionnelles familiales ou organisés en groupements encore informelles.

Par ailleurs, au niveau des **métiers connexes**, les profils de Charpentiers, de Mécaniciens hors-bord, Gérants de Station de fuel sous douane et de gérants Fabriques de glace ont été identifiés.

Enfin, **l'encadrement technique et la formation** sont assurés par des profils incarnés par les Agents de l'administration qui assurent l'application de la politique nationale et les Partenaires au développement qui interviennent en faveur de la promotion du sous-secteur de la pêche (Cf. ONG, Projets et Programmes).

**Les niveaux de formation** généralement bas, varient en fonction des métiers et corps de métiers et sont représentés par un renforcement de capacités (formation qualifiante de courte durée) en plus des Acquis par l'expérience (AE).

**Tableau 8:** Les fonctions de travail, métiers afférents et le type de formation des acteurs dans la ZCO

Métiers	Fonctions	Formations
Pêcheur (Production/ Capture de produits halieutiques)	Capitaine de pirogue	✓ Formation traditionnelle, Formation qualifiante
	Assistant Capitaine	✓
	pêcheur	
Mareyeur (Convoyage/ Vente de produits halieutiques)	Responsable des opérations	✓ Formation traditionnelle, Formation qualifiante
	Ouvrier/ Manutentionnaire	✓
	Camionneur frigorifique	
Transformateur (Transformation de produits halieutiques)	Chef d'Atelier	✓ Formation traditionnelle, Formation qualifiante
	Aide familial	✓
	Ouvrier transformateur	
Pisciculteur (Elevage de poissons)	Chef d'Exploitation	Formation qualifiante
	Eleveur larvaire	
	Producteur d'alevins	
	Grossisseur	
	Surveillant de station	

Source : **Etude préliminaires**

## 7.6. Activités et fonctions dans les métiers liés à la pêche et à l'aquaculture

**Tableau 9** : Caractérisation des fonctions à travers les acteurs et par activité répertoriée dans la ZCO : **(âge, sexe, niveau de compétence requis pour l'exercice correcte des tâches**

ACTIVITES	CARACTERISTIQUES DES ACTEURS
<b>Acteurs institutionnels</b>	
<b>Contrôle</b> <b>Appui technique</b> <b>Organisation</b>	<p>Ce sont des Agents de l'administration, relais des Structures centrales au niveau de la base. Corps essentiellement masculin, surtout au niveau technicien, il s'agit de fonctionnaires des hiérarchies B et A.</p> <p>Leur sont confiés des tâches de vulgarisation, de réglementation, d'encadrement, de suivi et contrôle.</p>
<b>Organisation</b> <b>Appui technique</b> <b>Appui matériel</b> <b>Appui financier</b>	<p>Il s'agit d'Agents des organisations d'appui au développement (ONG : PVM, Coopérations française, belge, luxembourgeoise japonaise, allemande etc...., en renforçant les capacités opérationnelles et institutionnelles des acteurs.</p> <p>Ils interviennent ici dans le cadre des politiques définies par l'Etat en matière de pêche. Ils assurent ainsi l'octroi d'équipements, de crédits ou le renforcement des capacités techniques des organisations professionnelles.</p> <p>Leurs actions de formation de type modulaire sont directes ou font recours au faire faire interpellant des ressources humaines mixtes de Structures techniques professionnelles allant du niveau Agent Technique à celui d'Ingénieur ou de Docteur.</p> <p>Ces niveaux sont nécessaires pour assurer un bon recyclage des Agents et une formation des formateurs.</p>
<b>Acteurs à la base</b>	
Pêche/ senne tournante	<p>Quel que soit le type de pêche pratiqué les enquêtes et constats ont révélé que les pêcheurs rencontrés, exclusivement des hommes âgés de 22 à 42 ans, restent vaillants, forts, attentionnés et dotés du sens de l'orientation comme de l'observation.</p>
Pêche/ ligne glacière	<p>Leur métier exige des compétences, souvent bâties sur une longue expérience et des savoirs empiriques, qui en fait sont promptes à appréhender les facteurs Eco climatiques tant édaphiques qu'hydrologiques et atmosphériques.</p>
Pêche/ ligne simple	<p>Ils en tirent ainsi des renseignements aussi fiables que précieux pour baliser des itinéraires providentiels et à moindre risque.</p>
Pêche/ filet dormant	<p>Une VAE positionnerait certains au niveau BT voire de Licence Professionnelle.</p>
Pêche/ filet maillant encerclant	<p>Une approche moderniste de la pêche les exige des compétences en utilisation d'outils techniques relais et un code de comportement écologique pour l'assurance qualité de la production et la préservation de la ressource.</p>

Macro mareyage	Le profil de Mareyeur dans la ZCO est représenté par des hommes et femmes 40 à 50 ans de fiers de leur expérience, auto suffisants en comptabilité et en transactions commerciales.
Mareyage inter régional	Il est néanmoins possible de leur noter un défaut d'organisation et de gestion qui sous-tendent un véritable esprit d'entreprise. Tandis que majorité sillonnent le Pays de région en région, le reste se localise aux marchés locaux car la dimension internationale est encore pratiquement inexistante.
Micro mareyage	Les niveaux de formation professionnelle généralement inférieurs au CAP peuvent atteindre le BT pour assurer un de bonnes dispositions entrepreneuriales que requiert la promotion du métier.
Transformation	Il s'agit essentiellement de femmes âgées de 15 à 70 ans intervenant individuellement ou en groupement mais pour leur propre compte ou au mieux pour le compte familial.
Aide à la transformation	Elles sont par contre appuyées par des hommes pour des tâches de manutention et de transport .. Les niveaux de formation inférieurs au CAP devraient atteindre le BT pour parfaire qualitativement les acquis par expérience déjà appréciables pour certaines d'entre elles.
Production d'alevins	Néophytes en la matière, ils ne sont encore pas en nombre. Leur maîtrise du process requiert le niveau de base de Brevet de technicien (17 à 25 ans)
Pisciculture	Acteurs mixtes, leur âge varie de 17 à 45 ans les rôles et responsabilités allant des compétences de normalisation a celles de la gestion des ventes en passant par l'alimentation, le contrôle de performance des sujets en phase de croissance et de grossissement. Leur niveau de compétences varierait du CAP au TS ; leur durée de formation professionnelle d'une semaine à trois ans.
Fabrication d'aliments de poisson	Ce profil bien qu'opportun pour pallier à une dépendance providentielle allochtone et qui s'inscrit en facteur limitant de promotion de l'Aquaculture, n'est pas encore bien représenté. Il s'agit d'un métier d'avenir qui intéresserait des jeunes de 18 à 45 ans et nécessite des compétences du niveau Technicien à Ingénieur pour la formulation et la fabrication alimentaires et des Technico commerciaux (BEP, BT) pour un bon marketing communication.

Source : **Etude préliminaires**

### 7.6.1. Contraintes liées à la pêche

Elles varient en fonction de la catégorie et s'axent autour des moyens et des conditions de travail :

#### ➤ Par rapport au niveau d'instruction de la cible :

La jeunesse du milieu de la pêche est grandement victime d'une scolarité limitée voire négligée chez les filles pour raison de mariage mais surtout du cadre familial.

En effet, l'environnement de labueur mais productif les positionne souvent en position d'aides familiaux et la rente précoce n'est pas pour les décourager.

Par ailleurs, un phénomène particulier a attiré l'attention à Saint Louis : Au quartier de pêcheurs de Guet Ndar précisément, certains jeunes ne sont baptisés qu'à partir de dix ans. En conséquence, même inscrits à l'école, ils ne sont pas titulaire d'extraits de naissance ; c'est-à-dire au-delà de l'âge de scolarisation.

#### ➤ Par rapport au niveau de qualification des Acteurs:

Dans la ZCO, la formation professionnelle des pêcheurs est essentiellement traditionnelle. La politique de formation s'avère encore inefficaces car bute contre une mentalité souvent réfractaire des pêcheurs notamment de Saint Louis.

Les pêcheurs rencontrés sont pourtant pour la plupart des professionnels ; c'est-à-dire qu'ils attestent d'une certaine maîtrise technique (*compétences en navigation, lecture des facteurs hydro climatiques, repérage des sites providentiels, techniques de pêche*) et ils tirent l'essentiel de leurs revenus de la pêche.

- Toutefois, pour certains pêcheurs, la pêche est une activité secondaire surtout dans la région de Matam.
- Par ailleurs, on leur note un manque de formation dans des domaines complémentaires à leurs pratiques professionnelles notamment, dans les domaines de l'Hygiène & de la qualité ; de l'Entrepreneuriat ; de la Comptabilité et de la Gestion moderne.

#### ➤ Par rapport aux moyens et équipements :

- Manque de financements par difficulté d'accès au crédit ou par l'option d'une routine dans la modicité des moyens limitant certes les ambitions mais garantissant l'indépendance.
- Vétusté des équipements de pêche et transformation très artisanale surtout dans la région de Matam ;
- Manque d'équipements de production, de conservation, de transformation et de transport.
- Défaut de garantie de leurs embarcations maritimes qui courent le risque d'être anéanties par des bateaux de passage.

#### ➤ Par rapport au cadre politique et réglementaire :

- Selon les pêcheurs saint-louisiens, il existe une marginalisation par l'Etat marquée par une réglementation jugée unilatérale (cf. dispositions de Cayar différentes de

celles de Guet Ndar) et des infrastructures insuffisantes (quais de pêche, magasins de stockage, fabriques de glace, containers frigorifiques, désensablement de pistes).

- Interdiction du filet dormant qui n'a pas été concertée. Pire, on leur fait porter le chapeau de pilliers de la ressource halieutique pour des raisons très négligeables par rapport aux actions dévastatrices des bateaux étrangers.
- Défaut de réciprocité réglementaire de l'exploitation des ressources naturelles si on compare les contraintes des pêcheurs sénégalais en Mauritanie avec les facilités octroyées aux éleveurs transhumants mauritaniens par le Sénégal.

➤ **Par rapport à la tradition culturelle :**

- Mentalité conservatrice qui rend plus ou moins réfractaires vis-à-vis des mesures qui garantissent l'ouverture au marché international.
- Difficulté de maîtrise des cibles à former pour raisons d'une scolarisation particulière des enfants (exemple à Get Ndar, pas d'état civil avant dix ans). Mais aussi à noter une instabilité calendaire des apprenants adultes qui privilégient leurs activités directement rentables sur des formations jugées pas indispensables pour eux. Il en résulte une absence d'applications des contenus de ces formations, du moins si elles sont professionnelles.

### **7.6.2. Contraintes liées à l'Aquaculture**

Dans la ZCO, l'Aquaculture ne comporte pour le moment que l'unique volet piscicole qui malgré ses perspectives très prometteuses connaît de réelles difficultés de promotion et en nombre. En effet, de Saint Louis à Matam en passant par Louga, il a été relevé en termes de contraintes les suivantes :

- Producteurs néophytes en pisciculture entraîne un manque de maîtrise ;
- L'indisponibilité foncière pour des sites appropriés d'Aquaculture ;
- La non prise en compte des activités piscicoles lors de la mise en place des aménagements hydro-agricoles ;
- La non maîtrise du régime hydraulique de certains plans d'eau ;
- Les conditions difficiles d'accès à la terre et au crédit notamment, dans certaines zones de la vallée ;
- Le coût onéreux des aménagements et des équipements liés à la maîtrise de l'eau;
- L'approvisionnement difficile en géniteurs et intrants (alevins, aliments) ;
- L'absence d'études sur les potentialités aquacoles de certaines espèces de poissons marins et sur certains sites écologiques marins ;
- La faible valorisation des acquis et du partage d'expériences;
- L'insuffisance de fermes de démonstration à même de multiplier les expériences et apporter un appui technique de proximité des producteurs ;
- L'insuffisance du recyclage et de la formation des encadreurs et des producteurs
- Le manque de dynamisme des conseils de pêche ;
- L'insuffisance de personnel administratif et technique.

## **7.7. Caractérisation de l'offre de formation en pêche et aquaculture :**

### **7.7.1. Offre de formation professionnelle et technique en pêche et aquaculture au Sein de la ZCO**

Dans la ZCO les Structures de formation type en pêche sont pratiquement absentes. Les formations ne sont portées que partiellement par certaines des structures publiques de formation professionnelle in situ et d'ailleurs qui ne prennent pas en compte le volet pêche dans le Matam.

En effet, elles sont dans la région de Saint Louis à savoir la Section mécatronique du Lycée Technique André Peytavin, la Section froid & Climatisation du Centre Régional de Formation Professionnelle et le Centre de Formation des Pêcheurs qui héberge des séminaires dans le domaine et occasionnellement.

Seul dans le domaine de la Pisciculture, existent et d'ailleurs pas en nombre, des Stations ou Fermes à vocation pédagogique.

C'est le cas de la Station piscicole de richard TOLL et du Centre Aquacole de Mbane dans le Département de Dagana.

Au niveau de la Région de Louga la seule Structure de formation en pêche est celle de Nguidick (Lac de Guiers) sise dans le Département de Keur Momar Sarr.

Dans la région de Matam, il n'a été recensé aucune structure qui forme en pêche malgré les initiatives et efforts fournis par le Service régional des pêches pour la promotion du sous-secteur et de l'Aquaculture, en particulier.

A l'instar, il existe des Structures Techniques d'accompagnement de nature publique (Cf. Inspections Régionales et Départementales de Pêche tout comme l'Agence Nationale de l'Aquaculture à Saint Louis).

### 7.7.2. Les acteurs publics de la formation

**Tableau 10:** Spécification de l'Offre de formation au sein de la ZCO :

Structures de formation	Tutelle	Programmes/ Diplômes	Niveau d'entrée
<b>Région de Saint-Louis</b>			
Centre de formation aux métiers de la pêche	Communauté des acteurs de la pêche	Attestation de fin de formation	Enseignements modulaires
UFR- Formation en aquaculture	Université Gaston Berger	Licence professionnelle	BAC
Lycée technique André Peytavin	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'apprentissage et de l'Artisanat	BTS machinisme	BT
CNFTEIA (Centre National de formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales)	Ministère de l'Elevage	BTPE	BFEM
Centre régional de formation professionnelle CRFP	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'apprentissage et de l'Artisanat	Froid climatisation pour la maintenance de chambre froide	apprentissage
Station piscicole de Piscicole de Richard Toll	Ministère de la Pêche et des affaires maritimes	Attestation de fin de formation	apprentissage
Station piscicole de Mbane	Ministère de la Pêche et des affaires maritimes	Attestation de fin de formation	apprentissage
<b>Région de Louga</b>			
Centre de formation de Nguidick	Ministère de la Pêche et des affaires maritimes	Attestation de fin de formation	apprentissage
<b>Région de Matam</b>			
0	0	0	0

Source : Etude préliminaires

### 7.7.3. Les acteurs privés et les ONG

Certaines formations modulaires sont dispensées sous forme de séminaires de renforcement de capacités des acteurs par des Entreprises ou des ONG comme les PVM, la JICA, ENDA Diapol/ REPAO, WWF, ENDA Graf Sahel, l'ADPES, l'EWA, le GRET, le CREDETIP, l'UICN. Il s'agit de partenaires au développement qui travaillent en synergie avec les Structures étatiques et dont certains sont présents dans la ZCO.

En effet, ces structures conduisent des activités de sensibilisation/ formation, de recherche participatives sur les politiques des pêches et militent en faveur de la promotion d'espaces de concertation tout comme de l'appui technique et financier aux organisations professionnelles de la pêche artisanale.

#### 7.7.4. Offre de formation hors de la ZCO

**Tableau 11:** Spécification de l'Offre de formation hors de la ZCO :

Structures de formation	Tutelle	Profil d'entrée	Programmes	Niveau de sorti
<b>IUPA</b> (Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture)	<b>Université Cheikh Anta DIOP</b>	TS Licence	aquaculture, technologie des engins de pêche, ichtyologie microbiologie, océanographie physique, algologie, zoologie, écologie, hydrologie, pollution, thermodynamique, mécanique des fluides, dessin industriel, économie des pêches, comptabilité, technologie des produits de la pêche.	Master 1 et 2, DESS
<b>CNFTPA</b> (Centre National de Formation des Techniciens des pêches et de l'Aquaculture)	<b>Ministère de la pêche et des affaires maritimes</b>	BFEM BAC	aquaculture, technologie des engins de pêche, ichtyologie microbiologie, océanographie physique, algologie, zoologie, écologie, hydrologie, pollution,, dessin industriel, économie des pêches, comptabilité, technologie des produits de la pêche. •	Agent Technique Technicien Supérieur
<b>ENFM</b> (Ecole Nationale de Formation Maritime)	<b>Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes</b>	BAC S <b>MACHINE</b> Bac S3 OU T	Technologie des engins de pêche, navigation, sécurité, dessein industriel, mécanique	- officier et sous-officier de quart
<b>ENCR</b> (Ecole nationale des Cadres Ruraux)	<b>Ministère de L'enseignement Supérieur</b>	BAC	aquaculture, technologie des engins de pêche, ichtyologie , zoologie, écologie, hydrologie, pollution, ,	Ingénieur des travaux

Source : Etude préliminaires

## **7.8. Analyse de l'offre de formation en pêche et aquaculture:**

L'offre de formation dans les trois régions n'est assurée que par un nombre limité de Structures de formation et d'ailleurs dans les Centres publics cités, la pêche n'est intéressée que par un volet. Des Structures formelles de formation en pêche sont quasi inexistantes.

La formation est de type apprentissage et correspond surtout à des renforcements de capacités des acteurs sur des thèmes bien précis tels que les techniques de pêche, les bonnes pratiques de pêche, la transformation des produits halieutiques, la sécurité en mer, l'hygiène et la qualité et la connaissance des textes réglementaires du sous-secteur.

Certaines Structures d'appui tels que les Projets et programmes, l'ANA/ Antenne de Saint Louis, les Programmes de coopération technique avec la FAO et la Coopération japonaise ont aussi participé à la formation des acteurs en ce qui concerne l'Aquaculture (production d'alevins et fabrication d'aliments de poisson). L'Agence Régionale de Développement de Saint Louis se positionne en perspective pour la formation des acteurs.

Il a été ainsi noté une faiblesse de l'offre de formation dans la zone malgré de l'importance de la cible actuelle constituée de pêcheurs, mareyeurs, transformateurs et les profils des nouveaux métiers qui émergent à savoir des aquaculteurs et pisciculteurs, entre autres. Situation d'autant plus critique que ; le seul Centre de formation qui existait est de moins en moins opérationnel.

Hors ZCO, seul le Centre National de Formation des Techniciens des pêches et de l'Aquaculture dispense des formation de niveau d'entrée accessible à la majorité de la cible potentielle. Les autres formations diplômantes orientent plutôt vers l'encadrement et l'administration et excluent de fait les acteurs à la base.

## **7.9. Caractéristiques de l'offre de formation en pêche et aquaculture**

L'offre de formation actuelle n'est très développée au regard du développement en perspective de la pêche. Le constat issu de la collecte montre que s'il est vrai que l'Ecole de formation des techniciens de la pêche et de l'aquaculture, la seule qui forme des cadres moyens et intermédiaires, peine à insérer ses sortis depuis quelques années, il n'en demeure pas moins que le besoin de formation est exprimé.

Les justificatifs sont à chercher dans les exigences d'efficacité et d'efficience du secteur privé en général et des entreprises de pêche (Industries de transformation des pêches) qui requièrent de la part des diplômés une maîtrise des processus de production, des notions essentielles en gestion mais aussi des réponses aux préoccupations concernant les processus de production répondant aux normes techniques, d'hygiène et de qualité, dans l'approvisionnement, la gestion de la qualité, gestion de la production et l'inspection et le contrôle. Or, la prise de conscience des pêcheurs par rapport à ces aspects reste encore un champ à explorer.

L'analyse de cette offre de formation en pêche et aquaculture au sein de la ZCO se révèle intéressante mais insuffisante et souvent en déphasage avec le niveau de pré requis intellectuel de la cible majoritaire.

Le niveau d'instruction de la cible dépasse rarement l'école primaire et dans la plupart des cas, il est juste au rang d'alphabétisé.

Il en résulte que l'offre de formation pour le sous-secteur n'est encore pas en adéquation ni par sa structuration ni par son envergure avec le profil des acteurs recherchés.

Il convient dès lors de corriger cet impair lorsque le pays cherche à s'arrimer à un contexte international d'échanges caractérisé par la concurrence et la compétitivité. Les exigences d'une telle situation en matière d'hygiène et de qualité justifient la nécessité d'une reconversion du profil des acteurs de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans la ZCO.

Il en ira de la promotion et de la valorisation de nos produits halieutiques d'autant plus que les opportunités naturelles y sont réelles et parmi d'autres, on peut citer :

- ✓ La présence de l'Aéroport International de Saint-Louis qui offre d'intéressantes opportunités d'exportation, à condition surtout qu'il soit desservi pour des lignes régulières.
- ✓ Le projet de réalisation d'un futur port de commerce sur la langue de barbarie constitue un important facteur capable d'effets positifs pour la pêche.

Compte tenu de tous ces facteurs, il conviendra d'examiner la demande de formation en pêche et pisciculture dans la ZCO dans son état actuel et la perspective de nouvelles compétences déjà émergentes.

#### **7.10. Analyse comparative de la demande et de l'Offre en formation**

L'analyse de la **demande en formation** exposée dans cette étude montre des besoins importants et divers. Le niveau d'instruction des acteurs dépasse rarement l'école primaire et dans la plupart des cas, il est juste au rang d'alphabétisé. Ainsi, il est possible de noter un défaut d'appropriation de certains contenus techniques jugés d'ailleurs peu nécessaires par une élite de pêcheurs qui pensent être suffisamment outillés pour exercer leur métier. La cible piscicole s'avère plus disposée à être formée.

Pour satisfaire à cette demande, l'analyse de l'**offre de formation** en pêche se révèle intéressante. Toutefois elle est insuffisante au sein de la ZCO tandis que hors ZCO, elle est en déphasage avec le niveau de pré requis intellectuel de la cible majoritaire.

Notons que dans la ZCO, la formation n'est pas encore assez structurée en programmes ; d'où l'absence d'Etablissements type de formation en pêche et en aquaculture. L'offre se limite en des renforcements de capacités sous forme modulaire certes intéressante mais incomplète pour couvrir les différents métiers et non exhaustive pour un profil de cible donné.

Le caractère informel de la formation fait qu'il n'est pas facile d'établir les niveaux de qualification des cibles dont certains profils se révèlent assez professionnelles. Ce qui pousse à préconiser une valorisation des acquis par l'expérience (VAE) pour mieux appréhender le gap de compétences. Les quelques niveaux formalisés rencontrés sont essentiellement certifiés (CAP) voire attestés. Pourtant les niveaux requis pour l'exercice correct des métiers doivent être notables : CAP à

BT pour un pêcheur responsable, BEP à BTS pour un mareyeur international et CAP à BEP voire BT pour une transformatrice agréée de produits halieutiques.

La formation devra tenir compte d'un environnement socio culturel et privilégier des supports et des approches pédagogiques particuliers.

Par ailleurs, **d'autres profils** sont directement liés aux activités qui animent le sous Secteur de la pêche et sont afférents aux métiers de Charpentier, de Mécanicien hors bord, de Technicien en froid climatisation, de Gestionnaire de quai de pêche, de Gérant de station de fuel sous douane et de Gérant de fabrique de glace.

Au regard de toutes ces considérations, les **recommandations** sont allées dans le sens de :

- l'élaboration de modules à niveaux progressifs concernant chaque type de métier ;
- l'alphabétisation fonctionnelle en langues locales ;
- développement de thèmes d'informations et de sensibilisation modernistes ;
- formations pratiques adaptées aux réalités socio culturelles.

Ces formations devront tenir compte de la nature de la cible, sa disponibilité, sa considération et sa motivation mais également les lieux de formation, l'approche et les supports pédagogiques. (Cf. Andragogie et supports graphiques et audio visuels).

## **VIII. RESULTATS DE L'ETUDE QUANTITATIVE DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE DANS LA ZCO**

### **6.1. Situation du marché de l'emploi dans le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture**

#### **6.1.1. La population potentiellement active**

Lors de L'étude nous n'avons pas effectué d'enquête ménages. Nous basons donc sur les statistiques menées dans les études préliminaires sur les sous-secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage. Elles recèlent les données des différents des tableaux de source *FRADEV AFRIQUE- EPAE- Septembre 2011*

Le constat est que la population rurale est plus importante que celle urbaine 481 335 contre 1 205 121. En milieu urbain, la population inactive est plus importante contrairement au milieu rural, de même dans les trois régions, la population active est supérieure à celle inactive, comme l'atteste le tableau suivant :

**Tableau 12:** Ratios actifs/ inactifs dans le sous-secteur de la Pêche de la ZCO

	LOUGA		SAINT LOUIS		MATAM		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Milieu urbain</b>								
Actifs occupés	58 837	55,4%	115 743	41,4%	46 178	48,3%	220 758	45,9%
Chômeurs	2 330	2,2%	18 551	6,6%	3 868	4,0%	24 750	5,1%
Inactifs	44 997	42,4%	145 208	52,0%	45 622	47,7%	235 827	49,0%
Total	106 164	100,0%	279 502	100,0%	95 668	100,0%	481 335	100,0%
<b>Milieu rural</b>								
Actifs occupés	359 959	79,6%	246 756	54,2%	166 691	56,1%	773 405	64,2%
Chômeurs	5 806	1,3%	10 870	2,4%	5 228	1,8%	21 904	1,8%
Inactifs	86 707	19,2%	197 968	43,5%	125 137	42,1%	409 812	34,0%
Total	452 472	100,0%	455 594	100,0%	297 055	100,0%	1 205 121	100,0%
<b>Ensemble</b>								
Actifs occupés	418 795	75,0%	362 498	49,3%	212 869	54,2%	994 163	58,9%
Chômeurs	8 137	1,5%	29 422	4,0%	9 096	2,3%	46 654	2,8%
Inactifs	131 704	23,6%	343 176	46,7%	170 758	43,5%	645 638	38,3%
Total	558 636	100,0%	735 096	100,0%	392 723	100,0%	1 686 455	100,0%

Source : FRADEV AFRIQUE- EPAE- Septembre 2011

### 6.1.2. La population réellement active dans la ZCO

**Tableau 13:** La population réellement active

Milieu	LOUGA		SAINT LOUIS		MATAM		Total	
	Effectif	Taux d'activité	Effectif	Taux d'activité	Effectif	Taux d'activité	Effectif	Taux d'activité
<b>Groupe d'âge 10-14 ans</b>								
Urbaine	15 718	18,39	37 344	8,95	16 912	42,89	69 975	19,27
Rurale	81 466	66,52	74 517	22,11	47 073	45,91	203 056	45,44
Total	97 184	58,74	111 861	17,72	63 985	45,11	273 031	38,74
<b>Groupe d'âge 15-35 ans</b>								
Urbaine	53 830	60,91	142 601	51,16	49 346	53,74	245 777	53,81
Rurale	233 421	84,93	230 370	58,70	146 475	59,71	610 266	68,98
Total	287 251	80,43	372 970	55,82	195 821	58,20	856 043	64,62
<b>Groupe d'âge 36 ans ou plus</b>								
Urbaine	36 616	69,61	99 557	58,26	29 410	55,34	165 583	60,25
Rurale	137 585	82,36	150 707	70,28	103 507	60,72	391 798	72,00
Total	174 201	79,68	250 264	65,50	132 917	59,53	557 382	68,51
<b>Total</b>								
Urbaine	106 164	57,62	279 502	48,05	95 668	52,31	481 335	51,01
Rurale	452 472	80,84	455 594	56,55	297 055	57,87	1 205 121	65,99
Total	558 636	76,42	735 096	53,32	392 723	56,52	1 686 455	61,72

Source : FRADEV AFRIQUE- EPAE- Septembre 2011

### 6.1.3. Le taux de chômage dans la ZCO

Tableau 14: Le taux de chômage

Groupe d'âge	LOUGA	SAINT LOUIS	MATAM	Total
<b>Urbain</b>				
10-14 ans	0,0	0,0	9,7	<b>5,2</b>
15-35 ans	5,2	21,1	9,1	<b>14,8</b>
36 ans et plus	2,4	5,5	4,6	<b>4,5</b>
Moyenne	3,8	13,8	7,7	<b>10,1</b>
<b>Rurale</b>				
10-14 ans	0,0	2,5	1,1	<b>0,7</b>
15-35 ans	2,3	6,6	2,5	<b>3,7</b>
36 ans et plus	1,1	1,4	4,4	<b>2,0</b>
Total	1,6	4,2	3,0	<b>2,8</b>
<b>Total (préciser la moyenne proportionnelle)</b>				
10-14 ans	0,0	2,1	3,2	<b>1,3</b>
15-35 ans	2,7	11,7	4,1	<b>6,4</b>
36 ans et plus	1,3	2,9	4,5	<b>2,6</b>
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>7,5</b>	<b>4,1</b>	<b>4,5</b>

Source : FRADEV AFRIQUE- EPAE- Septembre 2011

## 6.2. Caractéristiques des entreprises de pêche et d'aquaculture dans la ZCO

### Situation du marché de l'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

#### 6.2.1. Description générale des entreprises de pêche et d'aquaculture

Dans la ZCO, les activités dans le sous-secteur de la pêche sont caractérisées par leur diversité, leur saisonnalité et le fait d'être globalement informels. En effet, à part les Structures administratives et techniques, les Acteurs plus ou moins organisés en entreprises individuelles ou familiales n'ont pratiquement pas d'outils ni de pratiques formalisées.

Les entreprises de pêche sont essentiellement familiales avec des effectifs plus ou moins fixes qui ont en moyenne 19 ans d'expérience et passé une quinzaine d'années dans l'entreprise. Ces entreprises sont anciennes ; en effet, 29,1% d'entre elles à Louga, 13,8% à Saint Louis et seulement 2,6% à Matam sont établies dans les cinq dernières années. Celles de pêche sont plus anciennes dans la région de Matam où plus de la moitié datent d'avant 1975

Particulièrement sous équipées, les entreprises souffrent d'un manque ou alors de vétusté du matériel de travail.

Les équipements requièrent des investissements massifs et ne bénéficient d'aucune garantie. C'est ainsi que d'après les pêcheurs de Get Ndar, leurs embarcations piroguières subissent le risque d'une destruction par de grands bateaux de passage et ils n'ont aucun recours.

Les pirogues classiquement en bois sont, selon certains pêcheurs, certes plus difficiles d'entretien hygiénique que celles en polystyrène mais sont plus maniables en mer que ces dernières, en l'occurrence en période de houle. D'où leur option par leur caractère pratique et sécuritaire.

### 6.2.2. Déterminant de l'option d'un métier

Le tableau ci-dessous révèle qu'en moyenne 78,7% ont adopté leur métier par tradition familiale. L'option d'un métier de la pêche dans la ZCO reste tributaire de l'influence des parents mais se fait essentiellement par choix personnel. D'où le poids omniprésent de l'environnement familial bien que non conditionnel

**Tableau 15:** Déterminant du choix de l'activité

	A0. Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Count	Col %
	Count	Col %	Count	Col %	Count	Col %		
La tradition familiale	867	64,0%	1 069	82,9%	720	98,7%	2 656	78,7%
Choix personnel	324	23,9%	192	14,9%	1	0,1%	517	15,3%
Choix des parents	50	3,7%	20	1,6%	8	1,1%	78	2,3%
Un meilleur profit	74	5,4%	9	0,7%	0	0,0%	83	2,5%
Recettes plus stables	39	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	39	1,2%
<b>Total</b>	<b>1 354</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 290</b>	<b>100,0%</b>	<b>729</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 373</b>	<b>100,0%</b>

**Source :** Etude préliminaires

### 6.2.3. Les lieux d'exercice des activités

L'entreprise est généralement proche du lieu d'habitation sauf dans le cas de la transformation où l'adoption de nouveaux sites pose un problème de distance à Saint Louis.

Elles restent caractérisées par un environnement très souvent insalubre d'autant plus que la gestion des déchets est pratiquement traditionnelle voire inexistante. Et d'ailleurs la plupart des acteurs déclarent n'être que peu conscients par rapport aux impacts néfastes des déchets produits.

Pour leurs sites, les unités d'exploitation des produits halieutiques utilisent le plus souvent des espaces gérés par l'Etat que sont la mer et les cours d'eau pour les pirogues et le Domaine Publique Maritime pour la transformation, le mareyage l'amarrage des pirogues.

Pour ces espaces l'obtention d'un **titre de propriété** individuel n'est point exigée pour l'installation et l'exercice d'activités d'exploitation des produits halieutique (tableau 5). D'autant plus que dans ces espaces l'Etat ou les partenaires d'appui mettent en place des aménagements communautaires (aires de transformation, quais de débarquement) pour faciliter le développement des activités d'exploitation de produits halieutiques. Ces espaces sont aussi le plus souvent situés à côtés des maisons des acteurs. Donc on peut dire que les unités d'exploitation des produits halieutiques sont le plus souvent **intégrées** ou **proches** des demeures des acteurs (tableau 6).

#### 6.2.4. Les activités des entreprises de pêche

Dans la ZCO on note l'existence d'unités de production du sous-secteur de la pêche artisanale qui comprend généralement trois segments que sont :

- L'activité d'extraction ou de captures des produits halieutiques appelée **pêche** qui est le premier maillon de ce sous-secteur puisque approvisionnant en matières premières les autres segments dont l'existence et la vitalité restent largement tributaires à ce premier maillon. Ainsi, dans la ZCO, la ville de Saint-Louis présente le plus grand nombre d'unité performante de pêche maritime. Ce qui entraîne une disponibilité en matière première pour les autres segments. Il en est de même pour la partie maritime de Louga avec Potou et Lompoul. Quant à la partie continentale de Louga (arrondissements de Keur Momar Sarr, Syer) et pour la région de Matam, on note surtout, l'existence d'une pêche continentale de subsistance qui est caractérisée par des prises de moindre quantité. Donc un approvisionnement insuffisant pour favoriser l'existence et le développement des unités des autres segments de ce sous-secteur de la pêche artisanale.
- Les **unités de mareyage** qui assurent l'approvisionnement et la distribution du poisson vers les marchés nationaux et les entreprises d'exportation constituent le second segment de l'activité d'exploitation des produits halieutiques. Ces unités comportent un grand nombre d'agents économiques avec des fonctions relativement spécialisées. On peut distinguer les mareyeurs, les commissionnaires de marché, les détaillants et les autres intermédiaires. Les unités de mareyage constituent une catégorie professionnelle dont les fonctions sont les plus diverses : achat de poisson sur les plages, conditionnement et transport vers les marchés et les unités d'exportation, distribution et vente en gros. Ils remplissent également une fonction importante de financement de la pêche piroguière. Les commissionnaires de marché servent d'intermédiaires entre les mareyeurs et les détaillants sur les grands marchés.
- Quant aux unités de **transformation artisanale**, elles constituent le troisième segment. Ces unités stabilisent le marché de poisson frais en demeurant un débouché important et sécurisant pour les pêcheurs en période de surproduction. Elle remplit aussi une fonction sociale très importante. Forte utilisatrice de main d'œuvre, elle emploie en grande majorité des femmes et contribue également de façon significative à la satisfaction des besoins alimentaires en protéines animales, surtout à l'intérieur des pays où le poisson frais est peu ou pas du tout disponible.

Tableau 16: Les grands domaines d'activités

domaine d'activités	LOUGA		ST LOUIS		MATAM	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Pêche	609	44,6%	500	38,5%	714	97,9%
Mareyage	91	6,7%	102	7,8%	15	2,1%
Transformation artisanale	664	48,7%	697	53,7%		

Source : **Etude préliminaires**

### 6.2.5. Les types de pêche pratiqués :

Dans les trois segments (pêche, mareyage, transformation artisanale) du sous Secteur de la pêche artisanale diverses techniques de production sont utilisées.

Pour la pêche on a dénombré sept techniques de pêche pratiquées dans la ZCO. La région de Saint-Louis présente la plus grande diversité dans l'usage de ces techniques. Contrairement à Louga et Matam où on a noté une uniformité du type de pêche (tableau 7). Pour la pratique de ces techniques on a noté l'utilisation de deux pirogues (sennes tournante à Saint-Louis) ou d'une seule pirogue qui sont toutes motorisées pour la pêche maritimes et à propulsion éolienne (voile) et/ou à force humaine (rames) pour la pêche continentale.

**Tableau 17: Types de pêche**

Type de pêche	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Senne tournante	0	0,0%	250	50,0%	33	4,6%	283	15,5%
Palangre	0	0,0%	31	6,1%	41	5,7%	72	3,9%
Epervier	0	0,0%	0	0,0%	358	50,2%	358	19,6%
Filets maillant dérivant	0	0,0%	37	7,3%	196	27,5%	233	12,8%
Filets maillant encerclant	2	0,4%	6	1,2%	19	2,7%	28	1,5%
Filets maillant dormant	607	99,6%	79	15,9%	66	9,3%	752	41,3%
Ligne simple	0	0,0%	98	19,5	0	0,0%	98	5,4%
<b>Total</b>	<b>609</b>	<b>100,0%</b>	<b>500</b>	<b>100,0%</b>	<b>714</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 823</b>	<b>100,0%</b>

Source : Etude préliminaires

### 6.2.6. Armement piroguier

Dans la zone d'étude, les activités et métiers de pêche et d'aquaculture, plus précisément de pisciculture, sont importants et exercés par des Acteurs souvent organisés en groupements professionnels inégalement équipés et répartis dans les régions. Ils intéressent les différents segments d'activités du sous-secteur rencontrés.

**Tableau 18: Position du sous-secteur des pêches dans la ZCO**

REGION ZONE	SAINT LOUIS	LOUGA		MATAM	TOTAL
	MARITIME ET CONTINENTALE	MARITIME	CONTINENTALE	CONTINENTALE	
G.I.E	63	17	47	61	<b>188</b>
PECHEURS	7.971	410	298	2.509	<b>11.118</b>
<b>PIROGUES</b>	<b>1.365</b>	<b>242</b>	<b>130</b>	<b>717</b>	<b>2.991</b>
MAREYEURS	445	165	17	272	<b>627</b>
TRANSFORMATEURS	1.000	235	109	—	<b>1.344</b>
SITES PISCICOLES	6	-	3	5	<b>14</b>

(Sources : IRSP- SL-LG-MT/2011)

### 6.2.7. Les types de produits mareyés

Pour le mareyage les produits frais sont traités avec la même technique de conservation avec de la glace. Parfois il existe des différences sur le type de produit car les mareyeurs travaillant avec les exportateurs de même que ceux fréquentent les marchés comme Kermel ou les hôtels traitent en plus du poisson les mollusques et les crustacés. Pour les lieux de conservation on a noté quatre types de contenants.

**Tableau 19: Types de produits mareyés**

Type de produits	LOUGA		ST LOUIS		MATAM	
Poisson	80	99%	81	100%	11	100%
Crustacés	66	81%	9	11%		
Mollusques	35	43%	9	11%		
Produits transformés	20	25%		0		
Total	81		81		11	

Source : **Etude préliminaires**

### 6.2.8. Marchés ciblés

Au niveau des trois régions, le marché local est plus visé. A Saint Louis 53,79% des acteurs du mareyage contre 39,49% à Louga et 6,72% à Matam. Le marché urbain est plus exploré à Saint Louis 60,41% qu'à Louga et Matam.

Pour ce qui concerne la transformation artisanale, elle n'est pas faite au niveau de la région de Matam où les acteurs font de la pêche continentale et on y note une rareté du poisson.

Par contre, 54,85% ciblent le marché urbain à Louga contre 45,15% à Saint Louis.

Le marché extérieur est faiblement visé pour le mareyage. Pour la transformation, le marché extérieur est ciblé pour 77% mais avec peu d'acteurs dont 57 à Louga et 17 seulement à saint Louis.

Les raisons de cette absence au plan du commerce extérieur des produits issus du mareyage et de la pêche pourraient s'expliquer par le fait les quais de pêche de guet Ndar et de Goxu Mbath ne sont pas agréés et que le système d'organisation des femmes n'est pas aussi dynamique pour leur permettre de s'organiser en consortium pour vendre leur produits (surtout ceux de la transformation).

Il y a lieu également de les former aux nouvelles techniques de valorisation de leurs produits afin qu'ils soient plus compétitifs (pesée, emballage, étiquetage...).

**Tableau 20:** Marchés ciblés

<b>Mareyage</b>				
Marché ciblé	Région			Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
Local	47	64	8	119
Interurbain	37	58	1	96
Exportation		3		3
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>90</b>	<b>8</b>	<b>172</b>
<b>Transformation artisanale</b>				
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	Total
Local	554	456		1 010
Interurbain	282	155		437
Exportation	57	17		74
<b>Total</b>	<b>554</b>	<b>464</b>		<b>1 018</b>

Source : **Etude préliminaires**

### **6.2.9. Les types de produits transformés**

Dans les Unités de transformation artisanale de produits halieutiques, on note aussi la pratique de plusieurs techniques de transformation (tableau 10). On aussi l'absence de spécialisation dans une seule technique dans quasi totalités des unités de transformation (tableau 10). Toutefois la région de Saint-Louis possède le plus grand nombre d'unité de fumage

**Tableau 21: Les produits transformés**

<b>Transformation artisanale</b>			
Type de transformation	Région		Total
	LOUGA	ST LOUIS	
Fermenté séché,	550	585	1 135
Salé séché,	444	456	899
Bouilli séché,	466	568	1 034
Fumé	10	198	207
<b>Total</b>	<b>580</b>	<b>611</b>	<b>1 190</b>

**Source :** Etude préliminaires

### 6.2.10. Hygiène, sécurité et environnement des sites d'activités

Les entreprises du sous-secteur de la pêche restent caractérisées par un environnement très souvent insalubre d'autant plus que la gestion des déchets est pratiquement traditionnelle voire inexistante. Et d'ailleurs la plupart des acteurs déclarent n'être que peu conscients par rapport aux impacts néfastes des déchets produits.

**Tableau 22: Déclarants selon le type de déchets**

Déclarants	Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
Solide, Liquide, Gazeux	894	77,3%	814	65,6%	381	55,3%	2 090	67,7%
Solide, Liquide	10	0,8%	0	0,0%	1	0,1%	11	0,3%
Solide	221	19,1%	240	19,4%	308	44,6%	769	24,9%
Liquide	32	2,8%	157	12,6%	0	0,0%	189	6,1%
Solide, gazeux	0	0,0%	30	2,4%	0	0,0%	30	1,0%
Total	1 156	100,0%	1 241	100,0%	690	100,0%	3 088	100,0%

Source : **Etude préliminaires**

### 6.2.11. Formalisation des entreprises de pêche

Le dispositif institutionnel qui régit les entreprises de pêche artisanale est souvent en déphasage par rapport à son domaine de définition. Il en résulte un défaut d'application des textes et règlements qui régissent la pêche, surtout dans un contexte international de concurrence et de compétitivité.

D'ailleurs sur le plan juridique l'existence de ces Unités de production est assujettie à la possession :

- De la carte d'immatriculation et du permis de pêche pour les unités de pêche (pirogue) ;
- De la carte de mareyeur pour les unités de distribution classées en trois catégories.

Les unités de transformation artisanales ainsi que l'exercice du métier de pêcheur restent très ouverts du fait de l'absence de législation pour l'identification de ces agents économiques.

Donc, de manière générale la détention de documents administratifs et juridiques tels que le **NINEA** ou le **registre de commerce** sont peu courant pour les unités de pêche et de transformation artisanale.

La détention de ces documents n'est notée que pour la constitution de GIE dans l'exécution des projets d'appui au développement du sous-secteur de la pêche artisanale. Par contre pour les mareyeurs, la détention du **registre de commerce** est une condition pour l'obtention de la carte de mareyeur. Certains mareyeurs pour accéder aux marchés de fournitures de produits halieutiques aux prisons et autres restaurants gérés par l'Etat ou des structures privées sont obligées de posséder un **NINEA**

L'utilisation d'**outils de gestion** par les chefs d'unités d'exploitation des produits halieutiques est plus fréquente pour les unités des segments du mareyage et de la pêche. Dans ces unités on note le plus souvent l'existence de carnets et/ou registres où sont confinés les détails des opérations financières ayant trait à l'exercice de l'activité en question. Par exemple pour le segment pêche la traçabilité des opérations financières est nécessaire, du fait que la rémunération des pêcheurs se fait le plus souvent en fin de campagne de pêche. Ainsi, les charges induites (parts matériels et frais de marée pour la pêche) doivent être identifiées, calculées et séparées de ce qui revient aux pêcheurs comme salaires. Il en est de même pour les mareyeurs, dont les bénéfices sont calculés après déduction de toutes les charges. Ce qui nécessite une traçabilité pour une maîtrise des charges. Quant aux unités de transformation artisanales, on remarque une sous-utilisation d'outils de gestion. Car les chefs d'unités généralement analphabètes travaillent selon une conception purement sociale et on remarque une absence d'outils de gestion dans 90 % des unités de transformation.

**Tableau 23: Formalisation des entreprises**

REGISTRE DE COMMERCE								
Statut entreprise: registre de commerce	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
dispose	125	9,1%	56	4,4%	1	0,1%	182	5,4%
ne dispose pas	1 238	90,9%	1 198	94,2%	720	98,7%	3 156	93,8%
ne sait pas	a	0,0%	17	1,4%	8	1,1%	25	0,8%
<b>Total</b>	<b>1 363</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 271</b>	<b>100,0%</b>	<b>729</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 363</b>	<b>100,0%</b>
NINEA								
Statut entreprise: registre de commerce	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
dispose	133	9,9%	36	2,8%	1	0,1%	170	5,1%
ne dispose pas	1 207	90,1%	1 215	96,5%	720	98,7%	3 142	94,4%
ne sait pas	0	0,0%	9	0,7%	8	1,1%	17	0,5%
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 260</b>	<b>100,0%</b>	<b>729</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 329</b>	<b>100,0%</b>
TITRE D'EXPLOITATION								
Statut entreprise: registre de commerce	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
dispose	11	0,8%	110	8,8%	0	0,0%	121	3,7%
ne dispose pas	1 310	99,2%	1 138	91,2%	721	98,9%	3 169	96,1%
ne sait pas	0	0,0%	0	0,0%	8	1,1%	8	0,2%
<b>Total</b>	<b>1 321</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 248</b>	<b>100,0%</b>	<b>729</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 298</b>	<b>100,0%</b>
OUTILS DE GESTION								
Statut entreprise: registre de commerce	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
dispose	462	34,8%	231	18,6%	8	1,1%	701	21,3%
ne dispose pas	867	65,2%	1 009	81,4%	721	98,9%	2 596	78,7%
<b>Total</b>	<b>1 329</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 240</b>	<b>100,0%</b>	<b>729</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 297</b>	<b>100,0%</b>

Source : Etude préliminaires

### 6.3. Caractéristiques du personnel des entreprises de pêche et d'aquaculture dans la ZCO

#### 6.3.1. Genre du personnel

Ce sex-ratio qui traduit la réalité au sein de certains métiers comme la pêche, le mareyage et les métiers connexes reste inversé si on considère le micro mareyage et surtout la transformation des produits, essentiellement assurée par des femmes.

**Tableau 24: Répartition des acteurs selon le sexe**

Sexe	A0. Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Count	Col %
	Count	Col %	Count	Col %	Count	Col %		
Masculin	1 101	58,1%	2 548	69,4%	1 203	96,0%	4 852	71,2%
Féminin	792	41,9%	1 124	30,6%	50	4,0%	1 966	28,8%
Total	1 893	100,0%	3 672	100,0%	1 253	100,0%	6 818	100,0%

Source : Etude préliminaires

#### 6.3.2. Age du personnel

Personnel majoritairement jeune (entre 30 et 40 ans) sauf au niveau des activités de transformation où l'âge peut excéder la cinquantaine ; d'où le recours à une main-d'œuvre masculine pour les tâches de contention. Cette situation d'un personnel globalement jeune s'explique en partie par le fait que les activités des autres domaines requièrent de la vigueur. C'est ainsi que dans le Matam le fait est plus accentué à cause de l'utilisation d'embarcations souvent individuelles.

**Tableau 25: âge moyen des acteurs dans la ZCO**

	Région			Table Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Age	35	34	36	34

Source : Etude préliminaires

#### 6.3.3. Lien de parenté du personnel permanent avec le propriétaire de l'exploitation et nationalité

Dans la région de Louga, le statut de chef d'entreprise domine avec 61,3% suivi du lien fil ou fille avec 21,2% et en troisième position neveu/nièce avec 6,8%.

Par contre à Saint Louis, le statut de chef d'entreprise est de moindre envergure seuls 33,7 contre 21,2% de frère ou sœur suivi du statut fille/fils avec 15,3%.

Quant à Matam, le statut de fils/fille domine légèrement celui de chef d'entreprise au sein des acteurs enquêtés. Ils sont respectivement de 37,8% et 37,3% suivi du statut de frère/sœur.

Le statut de chef d'entreprise est plus élevé à Louga avec 61,3% contre 37,3% à Matam et 33,7% à Saint Louis. Et au niveau des trois régions, ce statut domine avec 41,9% des acteurs enquêtés.

20,2% des effectifs constituent des parents du premier degré fil ou fille selon l'activité

On a aussi constaté que la quasi-totalité des acteurs sont des nationaux dont seuls 1,7% à Matam et 0,5 à Saint Louis sont des ressortissants de la sous-région.

Sur le total des acteurs enquêtés, seuls 0,6 sont de nationalité différente. A Louga, il n'y a pas de personnel de nationalité de la sous-région.

L'analyse montre que les activités sont menées par des autochtones ( Sénégalais ) pour la majeure partie.

**Tableau 26: Lien de parenté avec le propriétaire**

Lien de parenté avec le propriétaire	Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Count	Col %
	Count	Col %	Count	Col %	Count	Col %		
Chef d'entreprise	1 103	61,3%	1 249	33,7%	364	37,3%	2 715	41,9%
Conjoint	38	2,1%	0	0,0%	35	3,6%	73	1,1%
Fils/fille	381	21,2%	564	15,2%	368	37,8%	1 313	20,2%
Frère/sœur	59	3,3%	785	21,2%	97	9,9%	941	14,5%
Neveu/Nièce	122	6,8%	319	8,6%	85	8,7%	526	8,1%
Père /mère	29	1,6%	18	0,5%	0	0,0%	48	0,7%
Oncle/Tante	0	0,0%	18	0,5%	0	0,0%	18	0,3%
Autre parent	57	3,2%	230	6,2%	25	2,5%	312	4,8%
Sans lien de parenté	10	0,5%	528	14,2%	2	0,2%	540	8,3%
<b>Total</b>	<b>1 799</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 711</b>	<b>100,0%</b>	<b>975</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 485</b>	<b>100,0%</b>
Nationalité	Nationalité						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Count	Col %
	Count	Col %	Count	Col %	Count	Col %		
Sénégalaise	1 823	100,0%	3 650	99,5%	1 266	98,3%	6 739	99,4%
Pays CEDEAO	0	0,0%	18	0,5%	22	1,7%	41	0,6%
<b>Total</b>	<b>1 823</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 668</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 288</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 780</b>	<b>100,0%</b>

Source : **Etude préliminaires**

#### **6.3.4. Lieu de provenance du personnel**

Les données révèlent qu'à Louga, 61,5% du personnel est de la région suivi de 26,4% venant de Saint Louis et 6,7% venant de Dakar.

A Saint Louis, le personnel est à 94,9% de la région et seuls 1,5% pour chacun des deux régions de Thiès et Louga.

Pour Matam, 95,1% des acteurs sont de la région seuls 4,2% proviennent de Dakar.

En somme, dans les trois régions, le lieu de provenance des travailleurs est surtout la région de saint Louis suivi de la région de Louga.

Cela voudrait dire que la majeure partie des acteurs opèrent dans leur lieu d'habitation. Les activités sont plus endogènes et se font dans une même famille. Il existe peu d'ouverture vers l'extérieur ce qui ne milite pas en faveur de changement d'expériences et de techniques indispensable pour progresser dans son métier.

**Tableau 27: provenance des acteurs de la pêche de la ZCO**

Si sénégalais région de provenance ?	Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Count	Col %
	Count	Col %	Count	Col %	Count	Col %		
Dakar	105	6,7%	38	1,2%	56	4,2%	199	3,2%
Thiès	35	2,2%	51	1,5%	8	0,6%	93	1,5%
Diourbel	29	1,8%	17	0,5%	0	0,0%	46	0,7%
Louga	960	61,5%	50	1,5%	0	0,0%	1 010	16,3%
St-Louis	413	26,4%	3 149	94,9%	0	0,0%	3 561	57,4%
Matam	0	0,0%	0	0,0%	1 258	95,1%	1 258	20,3%
Kaolack	10	0,6%	6	0,2%	0	0,0%	16	0,3%
Kolda	9	0,6%	0	0,0%	0	0,0%	9	0,1%
Sédhiou	0	0,0%	9	0,3%	0	0,0%	9	0,1%
Fatick	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,0%
Total	1 560	100,0%	3 319	100,0%	1 322	100,0%	6 202	100,0%

Source : **Etude préliminaires**

### 6.3.5. Niveau de Formation professionnelle des acteurs

Dans la ZCO la formation professionnelle technique relative aux métiers de la pêche est essentiellement de type apprentissage traditionnel basé sur l'expérience. Il est ainsi difficile d'en appréhender les contenus et la durée de la formation mais la qualification pratique de certains n'autorise aucun doute. Toutefois, les aspects bonnes pratiques de pêche prenant en compte l'hygiène/ qualité et préservation de la ressource font encore défaut.

**Tableau 28: Formation professionnelle**

Avez-vous suivi une formation professionnelle moderne ?	A0. Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
Oui	20	1,3%	74	2,4%	46	3,9%	140	2,4%
Non	1 523	98,7%	3 038	97,6%	1 120	96,1%	5 681	97,6%
Total	1 543	100,0%	3 112	100,0%	1 166	100,0%	5 820	100,0%

Source : Etude préliminaires

### 6.3.6. Montant et mode de la rémunération ou du revenu

Le niveau de revenu des acteurs est relativement bas : en moyenne près de 18% seulement aurait un revenu supérieur à 200 000 F Cfa, avec un maximum de 22% dans la région de Saint Louis contre 16,7% et 2,2% respectivement dans les régions de Matam et Louga. Un état de fait qui s'explique en partie par une certaine rétention d'information à ce sujet. Sans perdre de vue les bénéfices en nature qui sont assez importants dans le sous Secteur de la pêche.

Au fait, les revenus du monde de la pêche en général sont assez importants mais irréguliers et difficiles d'être estimés, surtout sous forme de salaire. Le système de parts est appliqué avec une tradition d'équité qui ignore chez les pêcheurs le grade et l'ancienneté de l'Acteur.

**Tableau 29: Tableau des grilles de rémunération moyenne mensuelle**

Quel est le montant/valeur de votre rémunération ?	Région						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Count	Col %
	Count	Col %	Count	Col %	Count	Col %		
Moins de 25000-	193	46,1%	86	3,3%	156	24,7%	435	11,8%
[25000 37 000 [	55	13,0%	247	9,4%	10	1,6%	312	8,5%
[37 000, 50 000[	23	5,5%	239	9,1%	28	4,4%	289	7,9%
[50 000, 75 000[	82	19,6%	310	11,7%	57	9,1%	449	12,2%
[75 000, 100 000[	35	8,3%	184	7,0%	75	11,8%	293	7,9%
[100 000, 125 000[	22	5,2%	332	12,6%	72	11,3%	425	11,5%
[125 000, 150 000[	0	0,0%	135	5,1%	73	11,5%	207	5,6%
[150 000 ; 175 000[	0	0,0%	226	8,6%	30	4,7%	255	6,9%
[175 000, 200 000[	0	0,0%	300	11,4%	27	4,2%	326	8,9%
Plus de 200 000	9	2,2%	579	22,0%	105	16,7%	693	18,8%
Total	419	100,0%	2 635	100,0%	631	100%	3 685	100,0%

Source : **Etude préliminaires**

#### 6.4. Contraintes et solutions proposées

**Tableau 30 : spécifications des contraintes liées à la pêche**

Problèmes et difficultés	Contraintes globales de la Pêche			Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
Approvisionnement en matières premières (qualité ou quantité)	542	269	28	839
Manque de clientèle	565	249	47	861
Trop de concurrence	208	239	18	465
Difficultés d'accès au crédit	681	703	231	1 616
Crédit trop cher	211	143	324	678
Recrutement de personnel qualifié	19	37	101	158
Manque d'espace, sol inadapté	225	35	43	302
Manque de machines, d'équipements	906	805	585	2 296
Difficultés techniques de production	137	30	36	203
Difficultés d'organisation, de gestion	365	318	269	952
Contraintes liées aux impôts et taxes	19	24	8	52
Restriction temporelle ou spatiale	26	253	233	512
Rareté de la ressource	525	604	612	1 742
Suivi sanitaire	75	6	50	132
Alimentation			28	28
Aucun problème	8	9	11	27
Autre	46	72	12	130
Pas de station d'essence	81	12		93
Problème de conservation	155	24		180
Problème financier	9	15		24
Cherté du matériel	20	37		57
Manque de camion frigorifique	10	9		19
Problème d'écoulement	10	47		57
Problème d'habitat et d'hébergement	41	6		48
Absence de toilette	20	9		28
Absence d'éclairage		9		9
Problème de sécurité		84		84
Licence de pêche		106		106
Corruption à la frontière maritime		12		12
Formation		9		9
Abris		17		17
Normalisation des mailles de filets			8	8
Total	1 345	1 281	729	3 355

**Source : étude préliminaires**

## 6.5. Solutions proposées aux contraintes de la pêche

**Tableau 31: solution proposées**

Les solutions proposées pour résoudre les difficultés	A0. Région			Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
Formation technique (professionnelle qualification sur un métier)	652	285	537	1 473
Formation à l'organisation et gestion	705	723	402	1 830
Formation en marketing et distribution	350	384	63	797
Assistance pour l'approvisionnement	236	172	295	703
Accès à des machines modernes	800	429	414	1 643
Accès au crédit	886	731	405	2 022
Accès aux informations sur le marché	386	287	113	785
Accès à des grosses commandes	278	155	106	540
Enregistrement de votre activité	46	15	115	176
Publicité pour vos nouveaux produits	24	9	8	41
Autre	129	105	41	275
Accès au moyen de conservation	46	6		52
Station d'essence	18			18
Exportation de la production	10	9	11	30
Matériel de qualité		9		9
Sécurité		15		15
Augmenter la capacité de production		15		15
Licence de pêche		45		45
Hygiène		6		6
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>1 184</b>	<b>693</b>	<b>3 217</b>

Source : **Etude préliminaires**

## 6.6. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ETUDE QUANTITATIVE

### 6.6.1. CARACTERISATION DE LA DEMANDE POTENTIELLE EN FORMATION

Tableau 32: *Besoins de formation en fonction des corps de métiers et compétences des cibles*

<b>ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</b>		
<b>Activité</b>	<b>Métiers</b>	<b>Besoins de formation/ Compétences</b>
<b>Pêche</b>	Capitaine pirogue	<i>Bonnes Pratiques de pêche ; Sécurité en mer ; Navigateur ; Manager ; Hygiène &amp; Qualité</i>
	Pêcheur	<i>Bonnes Pratiques de pêche ; Hygiène &amp; Qualité</i>
	Armateur	<i>Entrepreneur ; Organisateur ; Gestionnaire</i>
<b>Gestion de Quai</b>	Gestionnaire de quai de pêche	<i>Capacités d'Agent Technique des pêches ; Endurance</i>
<b>Mareyage</b>	Mareyeur	<i>Loabing ; Marketing ; Techniques de Traitement de Conservation</i>
<b>Aquaculture</b>	Aquaculteur	<i>Alvinage ; Sexage ; Alimentation ; Gestion environnement ; Grossissement ; Récolte ; Conservation</i>
	Provendier	<i>Rationnement ; Technologie agro alimentaire</i>
<b>Transformation produits</b>	Transformatrice	<i>Process du Salé séché</i>
		<i>Process du Fermenté séché</i>
		<i>Process du Bouilli séché</i>
		<i>Process du Fumé séché</i>
		<i>Process de traitement des fruits de mer</i>
<b>Charpenterie</b>	Charpentier	<i>Habilité à la taille ; Résistance ; Dextérité ; Agencement ; Perçage ; Fixation à clous longs</i>
	Calfeutreux	<i>Talent ; Sens de l'observation et de la finition</i>
	Peintre	<i>Habilité ; Créativité ; Talent artistique</i>
<b>Mécanique hors-bord</b>	Mécanicien hors-bord	<i>Désassemblage et Assemblage moteur ; Mécatronique ; Electricité ; Entretien mécanique</i>
<b>Gérance Station fuel sous douane</b>	Gérant Station carburant	<i>Comptabilité ; Gestion ; Sens de l'Organisation ; Réglementation</i>

Source : **Etude préliminaires**

### 6.6.2. FORMATIONS SOUHAITÉES

- ✓ Enjeux de la pêche et les défis contextuels (Information et Sensibilisation) ;
- ✓ Problématique et perspectives de l'Aquaculture ;
- ✓ Sécurité en mer ;
- ✓ Sauvetage, premiers soins et survie en mer ;
- ✓ Dispositions réglementaires de pêche ;
- ✓ Bonnes pratiques de pêche ;
- ✓ Systématique (nomenclature) et Biologie des espèces animales marines et dulçaquicoles ;
- ✓ Interdépendances trophiques (Chaînes alimentaires) ;
- ✓ Hygiène des produits et Environnement ;
- ✓ Process qualité (traçabilité) ;
- ✓ Techniques de manipulation et de conservation (Chaîne de froid) ;
- ✓ Froid & Climatisation ;
- ✓ Electricité et Mécatronique ;
- ✓ Techniques de transformation de produits halieutiques ;
- ✓ Techniques de pisciculture ;
- ✓ Bases de l'Alimentation animale et Technologie alimentaire ;
- ✓ Comptabilité et Gestion économique;
- ✓ Techniques de Commercialisation (stratégies de marketing);
- ✓ Leadership (rôles et responsabilités au sein des organisations) et Plaidoyer (négociation);
- ✓ Alphabétisation en langues nationales.

### 6.6.3. Méthodes pédagogiques proposées :

**Elles doivent prendre en compte :**

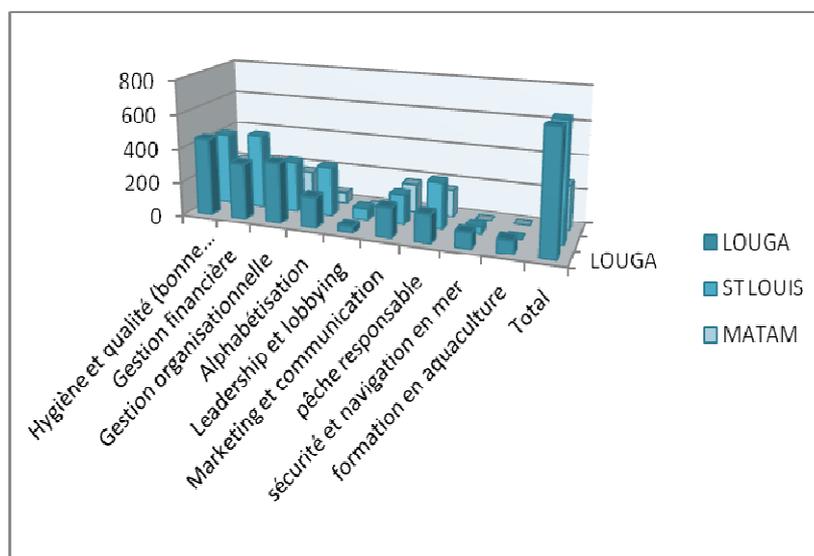
1. La remotivation de certaines cibles qui demandent une sensibilisation pour remettre en cause un « professionnalisme » dont ils se sentent fiers.
2. La disponibilité d'autres cibles qui privilégient leurs activités immédiatement rentables qu'à un renforcement de capacités qu'ils considèrent comme investissement à long terme.
3. L'implication des vétérans traditionnels dans le corps des formateurs surtout praticiens pour ne pas perdre les connaissances empiriques.
4. Des sessions de formation sous forme de séminaires avec une majeure part de pratique.
5. Des supports pédagogiques appropriés, disponibles et accessibles pour les Acteurs.

6.6.4. DEMANDE GLOBALE DE FORMATION EN PÊCHE ET  
AQUACULTURE

Tableau 33: Demande globale de formation en pêche

	A0. Région			Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
Hygiène et qualité (bonne pratique de fabrication)	451	420	201	1 071
Gestion financière	324	434	163	921
Gestion organisationnelle	353	295	171	819
Alphabétisation	178	286	65	530
Leadership et lobbying	40	68	2	110
Marketing et communication	174	173	170	517
pêche responsable	167	275	156	597
sécurité et navigation en mer	90	45		135
formation en aquaculture	78			78
Total	701	688	266	1 655

: demande globale de formation dans le secteur de la pêche



## 6.7. PERSPECTIVES DU SECTEUR DES PÊCHES : FILIÈRES PORTEUSES

Les assises nationales de 2000 ont abouti à la définition d'axes stratégiques de promotion de la Pêche et de l'Aquaculture à savoir :

- Assurer une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, tout en maintenant leur viabilité économique ;
- Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques ;
- Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale et de l'aquaculture vivrière ;
- Accroître la valeur ajoutée des produits halieutiques ;
- Développer un système durable de la pêche et des activités aquacoles ;
- Renforcer la coopération bilatérale, sous régionale, multilatérale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture.

Le déroulement des stratégies sera conforté par l'assignation de nouvelles missions dans le cadre des politiques publiques nationales définies dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP) et la stratégie de croissance accélérée (SCA.).

En effet, le DRSP I (2003-05) inscrit la pêche parmi les leviers de l'Axe « Création de richesses » de la Stratégie ; d'où un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Rôle réitéré par le DRSP II (2006-10). Avec la SCA, la grappe des produits de la mer et de l'aquaculture figure parmi les cinq secteurs à haut potentiel de l'économie nationale.

### **La politique sectorielle est axée ainsi sur quatre points à savoir :**

- I. Un recentrage des priorités sur l'aménagement des pêcheries ;
- II. La promotion de l'aquaculture ;
- III. La valorisation des produits halieutiques ;
- IV. Une contribution optimale du secteur à la croissance et à la réduction de pauvreté a amené le Gouvernement à élaborer une lettre de politique sectorielle.

*(Source : Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture/ 2007)*

Et de ce quatrième point dérivent trois objectifs qui font la substance de la Lettre de politique sectorielle de la pêche (LPSP) et qui consistent à :

- 1 - Définir les options politiques fortes du Gouvernement sur la base d'un diagnostic actualisé de la situation du sous-secteur et d'un renforcement de capacités techniques, économiques et écologiques des acteurs ;

2 - Disposer d'un cadre de référence permettant d'orienter et de rendre cohérentes les interventions de l'Etat et des partenaires au développement dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture au cours des prochaines années ;

3 - Améliorer l'efficacité de la politique sectorielle par l'introduction de modalités de suivi de la mise en œuvre des actions et mesures prioritaires.

Les assises bilan de 2004 ont été concluantes et assorties d'une certaine volonté de réforme des pêches. Cette dernière donne priorité aux bornes pratiques des pêches par une politique de pêche responsable centrée sur le pêcheur.

Il s'en suivra une politique de développement de l'aquaculture qui repose sur des potentialités notables à côté d'une volonté de préservation de la ressource de capture.

Car face au croît démographique alarmant (3°/oo), les besoins alimentaires corrélatifs engendrent une exploitation inconsidérée des ressources naturelles.

Dès lors, en faveur de l'atteinte des objectifs assignés, la gestion rationnelle de ces dernières et de celles halieutiques en particulier, s'avère ainsi un grand défi à relever.

L'impératif serait l'application d'une politique de production/ restauration pour inscrire l'exploitation de la biodiversité dans la durabilité. Ce qui suppose un ensemble d'aptitudes et d'attitudes sur la base d'une formation massale axée sur la sensibilisation, l'apprentissage et le professionnalisme des Acteurs.

## **IX. PRESENTATION D'UN EXEMPLE EN REFERENCE : CAS DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE AU MAROC**

Une étude comparative du sous-secteur de la pêche du Sénégal par rapport à celui du Maroc, pays en bonne posture de pêche, a permis de constater les principaux points forts au niveau de ce pays hôte notamment en matière d'offre de formation ; et ceci malgré certaines similitudes de contraintes concernant les cibles.

Le Maroc dispose d'un patrimoine halieutique important qui lui confère le statut de puissance halieutique mondiale avec un littoral allant de l'Atlantique à la Méditerranée et une zone économique exclusive de 200 miles ayant 500 espèces dont 60 exploitées. Le sous Secteur de la pêche s'organise en trois segments de pêche : artisanal, côtier et hauturier.

La flotte comporte : une flotte hauturière de 344 navires, une flotte de navires côtiers de 1 835 unités, et un parc de pirogues artisanales de 14 250 barques. La production atteint 1.136.686 tonnes pour une valeur commerciale de 6,6 Milliards de Dirhams soit 429 Milliards de FCFA. Avec une contribution, selon les années, de 2 à 3% au PIB national, le sous-secteur halieutique n'est pas encore un moteur de croissance.

Ce sous-secteur halieutique génère 170.000 emplois directs, soit 1,5% de la population active, 490.000 emplois indirects, fait vivre plus de 3 millions de personnes et joue un rôle essentiel dans l'aménagement et le développement des régions du Sud. Le Maroc figure parmi les pays les plus compétitifs dans les exportations mondiales des produits de la pêche.

Deux types de structures accueillent les débarquements des produits de la pêche : les ports de pêche et les points aménagés répartis sur l'ensemble du territoire. L'industrie de transformation compte 406 unités qui couvrent 6 branches d'activité et sont réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire marocain.

Le sous-secteur halieutique marocain possède de véritables succès à son actif, à l'initiative des pouvoirs publics et du secteur privé. On peut citer :

- la gestion de la pêcherie du poulpe par l'élaboration du plan d'aménagement basé sur le système de quota individuel a permis de stabiliser le niveau des captures du poulpe
- l'exportation de petits pélagiques devenant de loin leader mondial sur ces produits, exportant vers plus de 100 pays ;
- l'éco-certification des farines et huiles de poisson
- le programme national d'aménagement du Littoral par la mise en place des villages de pêche et des points de débarquement aménagés ;
- le plan émergence par la dynamisation de l'industrie de transformation des produits de la mer.
- L'organisation des pêcheurs artisans en coopératives de pêche dans les centres à forte potentialité halieutique.

La stratégie globale de développement de la pêche est basée sur un plan halieutis élaboré en 2004. Cette stratégie a pour ambition de faire du secteur halieutique un véritable moteur de croissance durable pour l'économie nationale.

Elle est déclinée sur les instruments suivant :

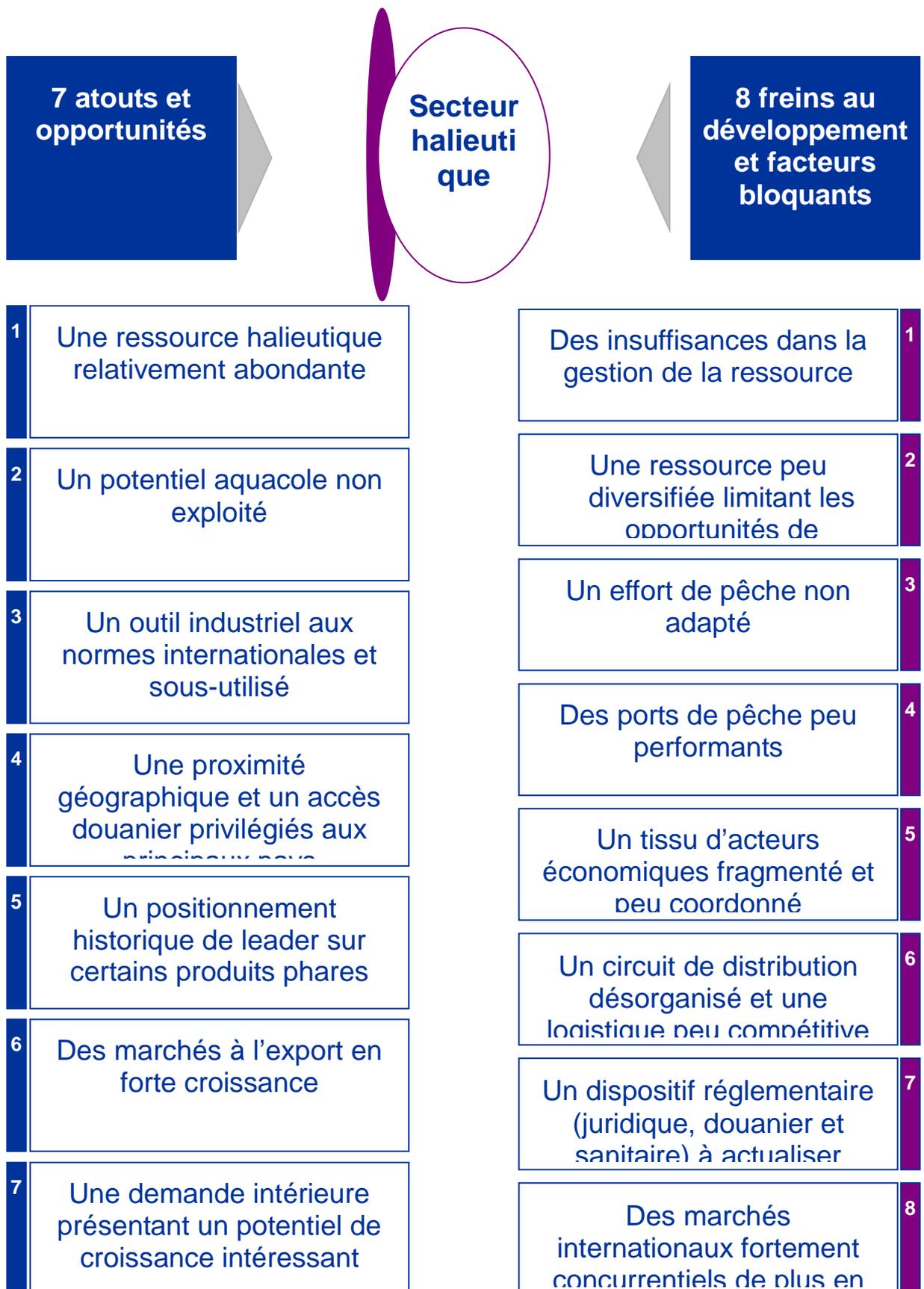
- i. La Recherche : Renforcement de la recherche fondamentale et appliquée, Elaboration de l'état des lieux de la ressource halieutique dans la ZEE Maroc, Mise en place d'une étude technique de l'état de salubrité des eaux et identification des sites.
- ii. Des plans d'aménagements : Plan pélagique: Définition des principes de fonctionnement des allocations par destination de la flotte, Allocation des quotas par segment de pêche et par navire, Lancement des nouveaux projets dans la pêche des petits pélagiques.
- iii. Une gestion de la flotte : Identification du nombre des navires par pêche.
- iv. Un global opérateur commercialisation : Généralisation des équipements de débarquements, généralisation des services de base et amélioration des services aux navires, mise à niveau et maintenance des infrastructures portuaires, développement d'une gamme de services répondant aux besoins des professionnels.
- v. une réorganisation des ports : Dimensionnement des capacités additionnelles et des infrastructures et équipements correspondants, Définition des activités ayant vocation à s'exercer au sein du port de pêche et restriction des accès portuaires, Définition de la nouvelle organisation des ports de pêche
- vi. la construction de points de débarquement aménagés et de village de pêcheur
- vii. définition du Statut de mareyeur et la contractualisation avec les professionnels : Redéfinition du système de fixation des prix de la sardine transitant par les ports de pêche aménagés, le Renforcement du cadre juridique garantissant le respect des accords.
- viii. la mise en place d'Infrastructures de commercialisation par la construction des halles de nouvelle génération et de mise à niveau des halles existantes.
- ix. le renforcement du dispositif juridique par la Révision des projets de lois / Décret d'application prioritaires, l'Identification et priorisation des adaptations et le cas échéant des vides juridiques et l'Adoption du projet de loi de lutte contre la pêche INN (illicite non déclaré non réglementaire) rendant obligatoire le certificat de capture pour toutes les espèces.
- x. la mise en place d'un plan de traçabilité par la Conception d'un système de gestion informatisée des données permettant l'intégration et le partage des données depuis le suivi de l'état des stocks halieutiques jusqu'aux derniers contrôles à l'export.
- xi. Une gestion des carrières et formation des acteurs de la pêche surtout des professionnels par la création de Centres de qualification aux métiers de la mer.

Pour ce dernier point, le Maroc, a su renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers. Ceci en créant des centres de qualification dans les métiers de la mer. Pour exemple ne peut embarquer sur pirogues ou un navire celui qui a un diplôme de qualification des centres de formation.

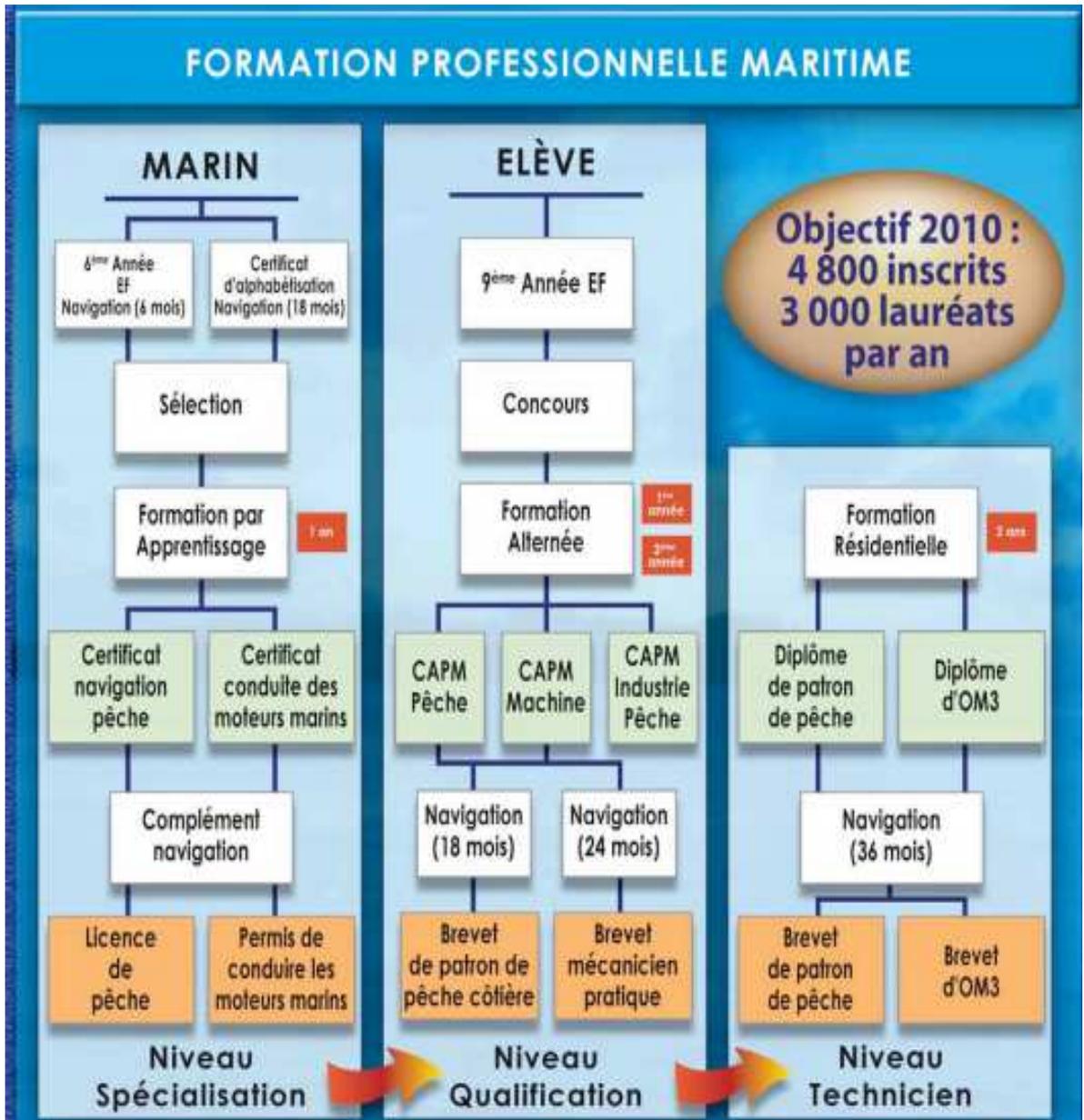
Au-delà de l'organisation des pêcheurs en coopérative, un appui à la gestion de celles-ci est déroulé par le service de formation continue de perfectionnement et de vulgarisation de la direction des pêches. Dans ce programme d'appui, la vulgarisation sur des thèmes précis a permis d'accompagner, d'orienter, de conseiller et d'assister les acteurs par l'utilisation des découvertes des sciences physiques biologiques et leurs combinaison avec les sciences sociales pour introduire des changements au niveau des connaissances, des pratiques et des attitudes des bénéficiaires.

Les thèmes de vulgarisation portent sur : maniement des moyens de navigation, sécurité et santé, techniques de pêche et de transformation, hygiène et qualité, législation maritime. Et au titre de l'année 2011, 958 pêcheurs ont bénéficié de ces renforcements de capacités sur 12 sites.

9.1. LES PRINCIPAUX ATOUTS ET POTENTIALITÉS DU DISPOSITIF MAROCAIN DE PÊCHE



9.2. LA STRUCTURATION DES SCHÉMAS DE FORMATION EN PÊCHE AU MAROC:



### 9.3. CONTRAINTES SPÉCIFIQUES A LA FORMATION EN PÊCHE AU MAROC

- Analphabétisme de la cible;
- Accès direct à la profession;
- Formation sur le tas;
- Eloignement des sites ;
- Absence de structures de formation ;
- Manque d'interlocuteurs ; Absence de coopératives ;
- Contraintes liées à l'activité ;
- Problème de Motivation : Reconnaissance, promotion.
- Manque de compétence de la gestion des
- membres du Conseil Administratif;
- Manque d'appui et d'assistance adéquate par
- les organismes concernés;
- Influence politique;
- Faiblesse de l'esprit coopératif
- Faible source de revenu pour son fonctionnement

Il en résulte une similitude des contraintes liées à la cible marocaine et sénégalaise de pêcheurs. Ainsi, les écarts de performance entre sous-secteurs seraient surtout d'ordre organisationnel et de volonté politique notamment, en matière de structuration de l'offre de formation et de l'applicabilité des dispositions réglementaires.

## X. PERSPECTIVES

Les assises nationales de 2000 ont abouti à la définition d'axes stratégiques de promotion de la Pêche et de l'Aquaculture à savoir :

- Assurer une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, tout en maintenant leur viabilité économique ;
- Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques ;
- Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale et de l'aquaculture vivrière ;
- Accroître la valeur ajoutée des produits halieutiques ;
- Développer un système durable de la pêche et des activités aquacoles ;
- Renforcer la coopération bilatérale, sous régionale, multilatérale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture.

Le déroulement des stratégies sera conforté par l'assignation de nouvelles missions dans le cadre des politiques publiques nationales définies dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP) et la stratégie de croissance accélérée (SCA.).

En effet, le DRSP I (2003-05) inscrit la pêche parmi les leviers de l'Axe « Création de richesses » de la Stratégie ; d'où un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Rôle réitéré par le DRSP II (2006-10). Avec la SCA, la grappe des produits de la mer et de l'aquaculture figure parmi les cinq secteurs à haut potentiel de l'économie nationale.

### **La politique sectorielle est axée ainsi sur quatre points à savoir :**

- i. Un recentrage des priorités sur l'aménagement des pêcheries ;
- ii. La promotion de l'aquaculture ;
- iii. La valorisation des produits halieutiques ;
- iv. Une contribution optimale du secteur à la croissance et à la réduction de pauvreté a amené le Gouvernement à élaborer une lettre de politique sectorielle.

*(Source : Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture/ 2007)*

Et de ce quatrième point dérivent trois objectifs qui font la substance de la Lettre de politique sectorielle de la pêche (LPSP) et qui consistent à :

- 1 - Définir les options politiques fortes du Gouvernement sur la base d'un diagnostic actualisé de la situation du sous-secteur et d'un renforcement de capacités techniques, économiques et écologiques des acteurs ;
- 2 - Disposer d'un cadre de référence permettant d'orienter et de rendre cohérentes les interventions de l'Etat et des partenaires au développement dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture au cours des prochaines années ;

3 - Améliorer l'efficacité de la politique sectorielle par l'introduction de modalités de suivi de la mise en œuvre des actions et mesures prioritaires.

Les assises bilan de 2004 ont été concluantes et assorties d'une certaine volonté de réforme des pêches. Cette dernière donne priorité aux bornes pratiques des pêches par une politique de pêche responsable centrée sur le pêcheur.

Il s'en suivra une politique de développement de l'aquaculture qui repose sur des potentialités notables à côté d'une volonté de préservation de la ressource de capture.

Car face au croît démographique alarmant ( $3^0/00$ ), les besoins alimentaires corrélatifs engendrent une exploitation inconsidérée des ressources naturelles.

Dès lors, en faveur de l'atteinte des objectifs assignés, la gestion rationnelle de ces dernières et de celles halieutiques en particulier, s'avère ainsi un grand défi à relever.

L'impératif serait l'application d'une politique de production/ restauration pour inscrire l'exploitation de la biodiversité dans la durabilité. Ce qui suppose un ensemble d'aptitudes et d'attitudes sur la base d'une formation massale axée sur la sensibilisation, l'apprentissage et le professionnalisme des Acteurs.

## XI. RECOMMANDATIONS

Elles comportent la synthèse des recommandations recueillies auprès des Acteurs et de celles formulées par l'équipe chargée de l'étude.

Ces recommandations sont réparties en deux parties :

Recommandations pour la promotion du sous-secteur

### ➤ **Recommandations en faveur de la promotion du sous-secteur :**

#### ❖ **Cas de la pêche :**

#### ❖ **Au niveau institutionnel central :**

- **une meilleure** gestion des plans de carrière serait une source de motivation supplémentaire aux Agents du ministère de la pêche.
- **Il existe au niveau de certaines Directions plusieurs** compétences sous utilisées ou mal utilisées dont la valorisation par un redéploiement/ Responsabilisation serait promotionnelle pour le sous-secteur.
- Eu égard à la perspective de départs importants en retraite de certains Agents, il serait prévoyant d'opérer à un recrutement d'une génération de relève au niveau du Ministère de la pêche.
- Des assises Sénégalo Mauritanienne sont fort opportunes pour régler définitivement les conflits liés aux accords de pêche. Il en résulterait une meilleure et équitable disponibilité de la ressource halieutique dans les deux pays et un renforcement de la coopération.
- De même, l'application des règlements pour une exploitation rationnelle des ressources halieutiques et un respect des petites embarcations doit être de rigueur par rapport aux autres pays titulaires de bateaux de pêche.

#### ❖ **Au niveau déconcentré :**

- Des modules spéciaux autant en technique qu'en pédagogie doivent être conçus pour assurer le recyclage et la formation continue des Agents par des sessions de formation de formateurs.
- Des voyages d'études associant des producteurs seraient sources de références et de motivation intéressantes.

#### ❖ **Au niveau des Organisations Professionnelles :**

- Des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des Acteurs sont nécessaires pour assurer une communication entre les autorités centrales et la base.
- Certains acteurs du monde de la pêche disent peu tentés par le crédit malgré des besoins certains en financements. Ils préfèrent limiter leurs activités en se contentant de subventions et d'appuis en équipements.
- Sensibiliser sur l'incidence négative de certaines actions anthropiques sur les ressources halieutiques. Car d'après une étude rapportée par la Revue britannique Nature Climate Change/ Octobre 2012, le minime réchauffement du fond des océans de même que la baisse de la concentration en oxygène entraîneraient des variations étonnantes en termes de poids corporel des poissons. En effet, le poids maximal moyen de certains poissons diminuerait de 14 à 24% d'ici 2050. D'où les conséquences

inquiétantes des émissions de gaz à effet de serre sur les écosystèmes marins ; phénomène qu'empirent la pollution par les hydrocarbures et la surpêche.

- Des infrastructures et équipements en qualité et en quantité sont nécessaires pour l'ensemble des transformateurs de produits halieutiques de la ZCO.
- Les OP ont besoin de renforcement de capacités techniques, de gestion, mais aussi et surtout organisationnelles et de négociation.
- L'alphabétisation passe pour une demande pressante dans le milieu de la pêche. Il conviendrait de développer des modules fonctionnels dans ce sens (lecture, écriture, calcul) en Wolof (Saint Louis, Louga) et en Pulaar (Matam, Louga).
- Des modules intéressants et complémentaires par rapport à leur professionnalisme informel des acteurs de la pêche et de l'aquaculture porteraient sur l'hygiène et la qualité tout comme la Gestion durable des ressources naturelles.
- Il en irait de la possibilité de leur appliquer une valorisation des acquis par l'expérience.
- L'implication des pêcheurs tradi professionnels dans le corps des formateurs praticiens est fortement souhaitable pour susciter la motivation de la cible.
- Eu égard à l'évolution du contexte technologique, développer des compétences en mécanique et en utilisation des appareils informatisés (ordinateurs, GPS).

#### ❖ **Cas de l'aquaculture :**

L'Aquaculture et la pisciculture en particulier, passe pour une alternative salubre face à la pression d'exploitation qui risque de raréfier la ressource halieutique de capture. D'où l'actuelle politique de pêche qui mentionne parmi ses objectifs phare la promotion de l'Aquaculture.

La réalisation d'une telle ambition passe fondamentalement par la levée de contraintes sous-jacentes comme :

- L'organisation de campagne de sensibilisation contre les barrières de méconnaissance voire culturelle par rapport à un élevage jugé insolite.
- Engager des études et une recherche vis-à-vis des potentialités aquacoles de certaines espèces de poisson, sur des biotopes favorables et la formulation alimentaire.
- L'élaboration d'une législation foncière en faveur d'une disponibilité de sites aptes à la spéculation.
- Dresser des plans d'aménagement pour une maîtrise de l'eau des régimes hydrauliques.
- La mise en place de structures de formation appropriées pour prendre en charge des producteurs néophytes en la matière.
- Construire des stations d'alevinage et mettre en place des unités de fabrication d'aliments de poisson.
- Assurer une formation de formateurs afin d'apporter un appui technique de proximité aux producteurs.

#### **Recommandations pour un dispositif de formation efficace**

Eu égard à l'exploitation des données de cette étude, les **recommandations** en matière de formation professionnelle vont dans le sens de l'élaboration de modules progressifs concernant

chaque type de métier. Et sur la base d'une alphabétisation fonctionnelle massale, développer des thèmes de sensibilisation et de formations pratiques.\*

Seront prises en considération la **nature de la cible** (juvénile scolarisée et adulte alphabétisée), sa **disponibilité** en fonction du calendrier d'activités et sa **considération** (implication de l'expertise traditionnelle dans le pool des formateurs pour limiter les rebus et valoriser certaines connaissances empiriques) mais également les **sites de formation** (situation/ plan d'eau et attrait), **l'approche et les supports pédagogiques** (Andragogie, audio visuels).

**Les Centres de formation** seraient ouverts à la mer ou à un cours d'eau, lieu d'exercices d'application et comporter des infrastructures d'accompagnement et des équipements attrayants.

**Le personnel enseignant** serait bien motivé par les équipements des Centres mais aussi leur prise en charge et plan de carrière. Les Techniciens assureraient essentiellement les théories et les Professionnels les enseignements pratiques (modernes et traditionnels).

**Les contenus de formation** devraient être répartis en section de base (niveau alpha), section initiale (niveau scolarisé), section apprentissage (niveau CAP, BT) et en section continue (niveau BTS, Ingénieur).

## CONCLUSION GENERALE

De cette étude résulte une focale explicite du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la Zone de Concentration Optimale dite ZCO et qui regroupe les régions de Saint Louis, Louga et Matam. C'est ainsi, qu'après une situation du sous-secteur sur le plan national et particulièrement au niveau de cette ZCO les points suivants retiennent attention :

- La caractérisation des acteurs qui précise les effectifs (plus de 11000 pêcheurs, près d'un millier de mareyeurs et quelques 1500 transformatrices de produits halieutiques ; sans perdre de vue des acteurs d'un volet piscicole sur 14 sites et ceux qui s'adonnent aux métiers connexes). Les niveaux de formation de ces acteurs qui se sont révélés bas tant en instruction (seuls% ont un niveau dépassant l'école primaire) qu'en qualification (essentiellement par apprentissage traditionnel, d'où un professionnalisme sanctionné que dans % des cas et par des attestations).
- La caractérisation des activités qui demeurent nombreuses, diversifiées et déterminent des fonctions de travail plurielles. Ces dernières concernent les métiers directement et indirectement liés à la pêche mais aussi à l'aquaculture.
- La caractérisation des entreprises qui se révèlent traditionnelles et pourvoyeuses d'un apprentissage qui se lègue d'une génération à la suivante ; en effet, % d'entre elles sont de type familial.
- L'offre de formation qui s'avère non structurée et insuffisante par rapport aux attentes des différents profils (% des enquêtés déclarent n'avoir jamais suivi un programme de formation).
- Une offre fournie par des structures de formation formelles peu nombreuses dans la ZCO et ces dernières ne sont d'ailleurs pas spécialisées dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture. Souvent un seul volet de leur curriculum intéresse le sous-secteur de la pêche.
- Une demande de formation qui s'exprime plurielle et multi cible (% sont demandeurs de formation et sur plusieurs thématiques dont l'Hygiène et la Qualité et la Gestion financière). Elle s'avère difficile à satisfaire par une offre insuffisante dans la ZCO et globalement de niveau élevé par rapport à la cible majoritaire.

En effet, le niveau édicté par l'exigence en sécurité, hygiène et qualité est en net déphasage par rapport à des pré acquis intellectuels limités des acteurs à la base. Le moule d'un apprentissage traditionnel forgé au fil des âges rend difficile toute reconversion de mentalité pour caler avec les exigences qualité d'un contexte international caractérisé par la concurrence et la compétitivité.

Il en résulte que même s'il semble inopportun de créer des centres spécialisés en pêche et aquaculture, il n'en demeure pas moins que c'est par cette initiative que passerait l'émergence d'un nouveau profil d'acteurs en phase avec les politiques et ouverts au progrès socio-économique.

Toutefois, les conditions de réalisations de tels centres passeront par un approfondissement de l'étude qui intègre, en sus de l'éclairage de celle-ci, des dimensions sociologiques et pédagogiques importantes.

## **ANNEXES**

ACTIVITES DE COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES AU NIVEAU DES STRUCTURES CENTRALES DE DAKAR

Annexe 1: tableau activités de collecte données à Dakar

DAKAR			
Période	Activités	Adresses	Intervenants
Juin à Juillet  2012	Rencontre avec les Agents de la Direction de la pêche Maritime	<i>Port/ En face de la Gare ferroviaire</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre avec le point focal de la Direction de la Pêche maritime	<i>Port/ En face de la Gare ferroviaire</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre avec la Direction de l'Agence Nationale de l'Aquaculture	<i>Avenue Faidherbe/ Rue de la Gare</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre avec les responsables du Consortium Sénégalais des chargeurs	<i>En face Colis postaux ~ Pompier</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre de la Direction de l'Ecole de Formation Maritime	<i>Yarakh ~ Prés de l'Institut de Coupe</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre de la Direction de la Pêche continentale	<i>Point E</i>	
	Rencontre de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	<i>Ouakam ~ Bordure Océan</i>	
	Rencontre de la Direction de la Gestion et Exploitation des Fonds Marins	<i>Thiaroye Sur Mer</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre de la Direction des Industries des Transformations de la Pêche	<i>Thiaroye Sur Mer</i>	Membres de l'équipe
	Rencontre avec le Directeur et le Directeur des Etudes de l'Ecole de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture	<i>Thiaroye Sur Mer</i>	
Rencontre des membres du Groupe Pêche pour une exploitation et synthèse des données puis une planification du voyage vers la ZCO.	<i>Direction de l'Elevage ~ Avenue Pasteur</i>	Membres de l'équipe	

**Annexe 2: ACTIVITES DE COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES AU SEIN DE LA ZCO (Juillet 2012)**

STRUCTURES CIBLES		PERSONNES RENCONTREES	FONCTIONS	CONTACTS	MAIL
Services techniques	Service régional pêche	Ibrahima Lô	Chef de service	77 649 01 45 33 961 12 80	<a href="mailto:ibrahimalo@yahoo.fr">ibrahimalo@yahoo.fr</a>
	Service départemental de la pêche de saint louis	Balla Gueye	Chef de service	77 447 23 30 33 961 12 80	
	Agence régional de développement(ARD)	Ousmane Sow	Chef planification et renforcement de capacités	77 793 12 25	
	Agence nationale de l'aquaculture(ANA)	Amadou Tidiane Camara	Chef Antenne Nord	77 532 14 99	
	Inspection d'académie(IA)	Serigne Amadou Ndar Fall	Inspecteur d'académie	77 635 27 10	<a href="mailto:ndarfall@yahoo.fr">ndarfall@yahoo.fr</a>
	Service départemental de la pêche(Dagana)	Mamadou Sarr	Chef de service	76 588 45 49	
	Service départemental de la pêche(Podor)	Mamadou Fall			
Chambres Consulaires	Chambres de commerce, d'Industrie et d'Agriculture(CCIA)	Moussa Ndiaye	Secrétaire Général	77 537 93 34 33 961 29 80	<a href="mailto:cciasaintlouis@yahoo.fr">cciasaintlouis@yahoo.fr</a>
	Chambre des métiers	El Hadji Abdoulaye Leye Saint Louis	Président	77 634 57 88 70 722 27 47	<a href="mailto:elfsl@yahoo.fr">elfsl@yahoo.fr</a>
		Cheikh Gaye	Secrétaire Général		
		Mactar Diaw (Dagana)	Président	77 574 18 22	
		Djiby Mbaye (Podor)	Président	77 645 99 18	
STRUCTURES DE FORMATION	Centre de transformation des produits SL	Fatou Bintou Diagne	Vice- Présidente	77 342 71 71	
	Centre de formation des acteurs de la Pêche SL	Mamadou Moustapha Dièye	Responsable du centre		
	Lycée Technique André Peytavin (LTAP)	Momar Amar	Proviseur du Lycée	77 646 17 88	<a href="mailto:momaramar@yahoo.fr">momaramar@yahoo.fr</a>

	Station Piscicole de Richard Toll				
ENTREPRISES/ GIE	Charpenterie SL	El Hadji Diouf	Chef d'équipe		
	Mécanique Hors bord	LTAP			
	Station fuel sous douane	Non			
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	CLPA saint louis	Abdoulaye Magatte Diaw	Président commission environnement	77 606 04 19	
		Marigueye Diaw Diallo	Membre	77 727 43 77	
	Ferme aquacole privée de Gniling Mbaou	Cheikh Diop	Responsable relations extérieures		
	CLPA Gandiole				
	Commission Diamalaye des sennes tournantes	Mamadou Sène	Président commission environnement	77 564 79 71	
	GIE des femmes transformatrices de Guet Ndar	Fatou Binetou Diagne	Présidente GIE	77 342 71 71	
	Groupement des Mareyeurs de Guet Ndar	Assane Fall	Membre du groupement	77 403 31 84	
	Comité de gestion du quai de pêche de Guet Ndar	Ibrahima Seck	Président	77 655 02 74	
		Yaram Fall	Secrétaire Général	77 273 64 50	
	Comité de gestion du quai de pêche de Goxu Mbacc	Mamadou Coulibaly	Président commission environnement	77 727 57 53	
Services techniques	Service régional pêche	Ibrahima Diouf	Chef de service	33 967 11 42	
	Service départemental de la pêche de Louga	Oumar Sy	Chef de service	77 561 26 12	<a href="mailto:ombreso@yahoo.fr">ombreso@yahoo.fr</a>
	Agence régional de développement(ARD) Louga	Fama Touré	Chef de division suivi/évaluation	77 651 03 88	<a href="mailto:famazahra@yahoo.fr">famazahra@yahoo.fr</a>
		Samba Diagne	Agent Comptable	77 550 58 58	<a href="mailto:psdiagne@yahoo.fr">psdiagne@yahoo.fr</a>
	Service départemental de la pêche (Kébémér)	absent			

### Annexe 3 : lieu de conservation

Pêche				
Lieu de conservation	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	Total
Caisse isotherme	37	226	152	415
Autre		85	63	149
Total	37	299	207	544
Mareyage				
Lieu de conservation	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	Total
Caisse isotherme	74	35	6	115
Camion frigorifique	54	49	-	103
Entrepôt	2	6	2	10
Magasin de stockage	10			10
Autre	10	9	6	25
Total	91	78	12	181
Transformation artisanale				
Lieu de conservation	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	Total
Entrepôt		9		9
Magasin de stockage		60		60
Autre	9	232		241
Total	9	292		301

Source : **Etude préliminaires**

### Annexe 4: Mode d'acquisition matière première

Mareyage				
Mode d'acquisition de la matière première	Région			Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
Achat	91	102	15	207
Auto produit		3		3
Autre			1	1
Total	91	102	15	207
Transformation artisanale				
Mode d'acquisition de la matière première	Région			Total
	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
Achat	642	697		1 338
Auto produit		17		17
Cueillette	23	9		31
Autre				
	664	697		1 361

Source : **Etude préliminaires**

### Annexe 5: Nature des produits selon l'activité menée

Nature des produits	PECHE						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Poissons	244	64,5%	506	90,2%	714	100,0%	1 464	88,5%
Mollusque	70	18,4%	37	6,5%			106	6,4%
Crustacés	65	17,1%	18	3,3%			83	5,0%
Total	379	100,0%	561	100,0%	714	100,0%	1 654	100,0%
Nature des produits	MAREYAGE						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Poissons	26	79,2%	102	85,4%	16	100,0%	144	85,5%
Mollusque			9	7,3%			9	5,2%
Crustacés	7	20,8%	6	4,9%			13	7,6%
Kéthiakh,			3	2,4%			3	1,7%
Total	33	100,0%	119	100,0%	16	100,0%	168	100,0%
Nature des produits	TRANSFORMATION ARTISANALE						Total	
	LOUGA		ST LOUIS		MATAM			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Crustacés			77	4,2%			77	2,9%
Guedj	348	43,6%	525	28,6%			873	33,2%
Saly	203	25,3%	241	13,1%			443	16,8%
Tambadiang	218	27,2%	344	18,8%			562	21,3%
Kéthiakh,	1	0,1%	507	27,7%			508	19,3%
Yeet			138	7,5%			138	5,2%
Yokhoss	8	0,9%					8	0,3%
Pagne	23	2,8%					23	0,9%
Total	799	100,0%	1 832	100,0%			2 631	100,0%

Source : Etude préliminaires

### Annexe 6: Nombre moyen de personnes par exploitation

Campagne	Personnel	A0. Région			Table Total
		LOUGA	ST LOUIS	MATAM	
		Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Période froide	Nombre de personnes	3	6	2	4
saison hivernale		3	6	2	4
Total	Nombre de personnes	3	6	2	4

Source : Etude préliminaires

**Annexe 7: Niveau de scolarisation pour les 5-14 ans**

Niveau	LOUGA	ST LOUIS	MATAM	Total	Effectif	%	Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%				
<b>Milieu de résidence Urbaine</b>								
Aucun	12 516	49,0%	12 354	20,0%	7 551	24,1%	32 421	27,3%
Pré-scolaire	0	0,0%	1 926	3,1%	2 250	7,2%	4 175	3,5%
Primaire	9 452	37,0%	35 725	57,8%	18 797	60,0%	63 975	53,9%
Moyen	3 599	14,1%	11 786	19,1%	2 718	8,7%	18 103	15,3%
Ne sait pas	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>25 567</b>	<b>100,0%</b>	<b>61 791</b>	<b>100,0%</b>	<b>31 316</b>	<b>100,0%</b>	<b>118 674</b>	<b>100,0%</b>
<b>Milieu de résidence Rurale</b>								
Aucun	104 380	78,1%	46 931	40,3%	51 578	55,1%	202 888	59,0%
Pré-scolaire	1 904	1,4%	1 115	1,0%	738	0,8%	3 756	1,1%
Primaire	19 616	14,7%	57 995	49,8%	36 979	39,5%	114 590	33,3%
Moyen	7 265	5,4%	10 100	8,7%	4 269	4,6%	21 635	6,3%
Ne sait pas	445	0,3%	348	0,3%	0	0,0%	792	0,2%
<b>Total</b>	<b>133 610</b>	<b>100,0%</b>	<b>116 489</b>	<b>100,0%</b>	<b>93 563</b>	<b>100,0%</b>	<b>343 661</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>								
Aucun	116 896	73,4%	59 285	33,3%	59 129	47,3%	235 309	50,9%
Pré-scolaire	1 904	1,2%	3 041	1,7%	2 987	2,4%	7 932	1,7%
Primaire	29 068	18,3%	93 720	52,6%	55 776	44,7%	178 564	38,6%
Moyen	10 864	6,8%	21 887	12,3%	6 987	5,6%	39 738	8,6%
Ne sait pas	445	0,3%	348	0,2%	0	0,0%	792	0,2%
<b>Total</b>	<b>159 177</b>	<b>100,0%</b>	<b>178 280</b>	<b>100,0%</b>	<b>124 879</b>	<b>100,0%</b>	<b>462 335</b>	<b>100,0%</b>

Source : EEPAE, FRADEV-Afrique, Septembre 2011

## Annexe 8: Niveau de scolarisation pour les 15 ans et plus

Tableau: Niveau de scolarité pour les 15 ans et plus

Niveau de scolarisation	LOUGA		SAINT LOUIS		MATAM		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Milieu de résidence Urbaine</b>								
Aucun	37 853	44,7%	73 877	32,1%	38 088	53,9%	149 817	38,9%
Préscolaire	1 032	1,2%	2 193	1,0%	551	0,8%	3 776	1,0%
Primaire	23 479	27,7%	60 770	26,4%	18 287	25,9%	102 536	26,6%
Moyen	12 748	15,0%	47 340	20,6%	8 311	11,8%	68 398	17,7%
Secondaire	5 985	7,1%	29 918	13,0%	3 466	4,9%	39 370	10,2%
Supérieur	3 306	3,9%	15 770	6,9%	1 900	2,7%	20 977	5,4%
Ne sait pas	322	0,4%	353	0,2%	0	0,0%	674	0,2%
<b>Total</b>	<b>84 725</b>	<b>100,0%</b>	<b>230 220</b>	<b>100,0%</b>	<b>70 603</b>	<b>100,0%</b>	<b>385 548</b>	<b>100,0%</b>
<b>Milieu de résidence Rurale</b>								
Aucun	241 460	73,8%	236 229	68,8%	166 481	75,7%	644 170	72,3%
Préscolaire	1 191	0,4%	802	0,2%	739	0,3%	2 732	0,3%
Primaire	40 068	12,2%	55 886	16,3%	29 444	13,4%	125 398	14,1%
Moyen	27 175	8,3%	37 815	11,0%	15 413	7,0%	80 403	9,0%
Secondaire	11 918	3,6%	11 139	3,2%	6 002	2,7%	29 059	3,3%
Supérieur	5 425	1,7%	1 711	0,5%	1 238	0,6%	8 374	0,9%
Ne sait pas	0	0,0%	0	0,0%	601	0,3%	601	0,1%
<b>Total</b>	<b>327 237</b>	<b>100,0%</b>	<b>343 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>219 916</b>	<b>100,0%</b>	<b>890 736</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>								
Aucun	279 313	67,8%	310 105	54,0%	204 569	70,4%	793 987	62,2%
Préscolaire	2 224	0,5%	2 994	0,5%	1 289	0,4%	6 507	0,5%
Primaire	63 548	15,4%	116 656	20,3%	47 730	16,4%	227 934	17,9%
Moyen	39 923	9,7%	85 155	14,8%	23 724	8,2%	148 801	11,7%
Secondaire	17 904	4,3%	41 057	7,2%	9 468	3,3%	68 428	5,4%
Supérieur	8 731	2,1%	17 482	3,0%	3 139	1,1%	29 351	2,3%
Ne sait pas	322	0,1%	353	0,1%	601	0,2%	1 275	0,1%
<b>Total</b>	<b>411 963</b>	<b>100,0%</b>	<b>573 802</b>	<b>100,0%</b>	<b>290 519</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 276 284</b>	<b>100,0%</b>

Source: EEPAE, FRADEV-Afrique, Septembre 2011

**Annexe 9: Domaine de formation 10 ans et plus**

Domaine	LOUGA		ST LOUIS		MATAM		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Élevage	1 270	3,2%	2 976	2,2%	11 038	13,2%	15 284	5,9%
Commerce	1 015	2,5%	7 810	5,7%	5 725	6,8%	14 550	5,6%
Enseignement	3 882	9,7%	4 542	3,3%	2 287	2,7%	10 711	4,1%
Coiffure	1 652	4,1%	1 618	1,2%	108	0,1%	3 378	1,3%
Agriculture	1 013	2,5%	69 026	50,7%	40 665	48,5%	110 705	42,6%
Couture	6 284	15,7%	7 985	5,9%	4 034	4,8%	18 303	7,0%
Menuiserie	3 281	8,2%	4 562	3,4%	2 476	3,0%	10 319	4,0%
Transport	5 175	12,9%	10 288	7,6%	1 516	1,8%	16 979	6,5%
Maçon / carreleur	3 524	8,8%	5 567	4,1%	3 227	3,8%	12 318	4,7%
Mécanicien	1 484	3,7%	1 501	1,1%	1 060	1,3%	4 045	1,6%
Pêcheur	415	1,0%	2 046	1,5%	0	0,0%	2 462	0,9%
Autre	11 066	27,6%	18 182	13,4%	11 719	14,0%	40 967	15,8%
<b>Total</b>	<b>40 062</b>	<b>100,0%</b>	<b>136 102</b>	<b>100,0%</b>	<b>83 855</b>	<b>100,0%</b>	<b>260 019</b>	<b>100,0%</b>

Source: EEPAE, FRADEV-Afrique, Septembre 2011